

Retour à la normale

Le comité scientifique appelle à la levée des restrictions sanitaires



Lire page 2

Les félicitations de l'USFP au Parti social-démocrate allemand



Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, a adressé une lettre de félicitations aux présidents du Parti social-démocrate allemand (SPD), Mme Saskia Esken et M. Norbert Walter-Borjans, pour la victoire historique du SPD aux élections fédérales. «En mon nom et au nom de tous les militants de l'USFP, nous vous souhaitons plein de succès dans toutes les négociations à venir», lit-on dans ladite lettre. «Nous espérons que sous la direction du camarade Olaf Scholz, le Maroc et l'Allemagne pourront reprendre des relations chaleureuses au profit de nos deux peuples et pour renforcer la paix et la démocratie dans la région MENA», conclut le Premier secrétaire.

Khaoula Lachguar
Le champ politique marocain a grand besoin de clarté et d'honnêteté intellectuelle



Page 3

Les routes maliennes à la merci de terroristes et de bandits
Les transporteurs obligés de faire avec



Page 2

Les routes maliennes à la merci de terroristes et de bandits

Les transporteurs obligés de faire avec

At moins cinq soldats maliens ont été tués et quatre autres blessés, mardi, dans une attaque qui a visé un convoi d'une entreprise minière sécurisé par des membres des forces armées maliennes (FAMA) entre Sébabougou et Kwala dans la région de Kayes (sud) à 188 km environ de Bamako, selon un communiqué de l'armée malienne publié sur sa page officielle sur Facebook.

«Ce mardi 28 septembre 2021 vers 08h30, une attaque terroriste a visé un convoi d'une entreprise minière sécurisé par des FAMA entre Sébabougou et Kwala à 188 km environ de Bamako. Le bilan est de 5 morts, 4 blessés et 11 porte-chars brûlés», a précisé la même source.

Quatre terroristes ont été neutralisés par l'armée malienne à la suite de cette attaque.

Selon la Direction de l'information et des relations publiques des armées (DIRPA), «un renfort a été vite dépêché dans la zone, suivi d'un ratissage systématique qui a conduit à la neutralisation de quatre terroristes». Et d'ajouter : «Deux motos et des armes ont été saisies» lors de cette opération.

«C'étaient nos frères mauritaniens présents sur place qui nous ont raconté tout ce qui s'était passé et nous ont même envoyé des photos et des vidéos sur l'accident. Ce qui s'est passé est normal et il ne s'agit pas d'une attaque visant les conducteurs comme le suggèrent certains sites. Il y a des problèmes constants entre les transporteurs sénégalais et les transporteurs maliens. Et l'incident de ce mardi s'inscrit dans le cadre de cette rivalité», a assuré Mohamed Benabbou, chauffeur international et responsable du Bureau des frontières à El Guarguarat, de l'Association marocaine du transport national et international et de la logistique dans une déclaration à Libé.



Selon ce transporteur international qui a affirmé qu'aucun transporteur marocain n'a été touché lors de cette attaque, «les transporteurs marocains se sont habitués à cette réalité. Les choses sont normales et l'attaque qui a récemment visé des Marocains est le premier incident sanglant de cette ampleur contre les Marocains. Il a, par ailleurs, appelé à mettre fin à la publication «des interprétations erronées par des personnes ne connaissant pas la région», ce qui a pour conséquence de dissuader les transporteurs et, partant, nuire à l'économie de notre pays.

«En outre, il y a des milliers de familles marocaines qui vivent de ce commerce avec le continent africain, et il y a des marocains qui ont des entreprises dans ce domaine au Mali, au Burkina Faso, au Niger, au Sénégal et autres. Les Marocains jouissent de la notoriété et

de la réputation dans les pays d'Afrique de l'Ouest», a précisé Mohamed Benabbou. Et d'ajouter : «Chaque jour, entre 80 et 100 camions marocains traversent cette région. La route de Tanger jusqu'à la frontière entre la Mauritanie et le Mali est sécurisée. Mais il y a des zones non sécurisées au Mali, au Burkina Faso ou au Niger. Cela ne nous empêche pas de continuer notre commerce avec ces pays».

Il y a lieu de signaler que le Mali a basculé dans l'insécurité depuis 2012 et, malgré le déploiement de forces régionales et internationales, la situation sécuritaire ne s'est pas stabilisée.

Les autorités de transition au Mali veulent établir un contrat avec la société paramilitaire russe Wagner. Dans le cas où ce contrat est conclu, la Russie étendrait son influence dans ce pays et en Afrique et, par ricochet, affaiblirait la pré-

sence de la France dans cette zone stratégique. D'où l'exaspération des autorités françaises.

Ainsi, l'Elysée a qualifié d'"inacceptables" les propos tenus samedi à l'ONU par Choguel Kokalla Maïga, Premier ministre intérimaire du Mali, qui a affirmé que l'annonce par Emmanuel Macron en juin de la réorganisation de la présence militaire française, avec la fin programmée de Barkhane, représentait «une espèce d'abandon en plein vol».

Récemment, Jean-Yves Le Drian, le chef de la diplomatie française, avait lancé cette mise en garde contre les autorités maliennes en affirmant dans une déclaration rapportée par l'AFP qu'un déploiement des mercenaires serait «incompatible» avec le maintien au Mali des troupes françaises qui combattent les terroristes au Sahel depuis des années.

Mourad Tabet

Retour à la normale

Le comité scientifique appelle à la levée des restrictions sanitaires

Le Comité scientifique marocain ne cache plus son souhait de voir le gouvernement alléger les restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19. Un rapport énumérant les arguments en faveur d'un assouplissement des mesures est en cours d'être élaboré par ledit comité, si ce n'est déjà fait, avant d'être envoyé au ministère de la Santé dans les plus brefs délais.

S'il est peu probable que le ministre de tutelle dispose encore du pouvoir de prendre une telle décision à l'approche de l'annonce de la composition du nouveau gouvernement, il n'en reste pas moins que la levée des restrictions sanitaires n'est plus qu'une question de temps. Plusieurs indicateurs plaident en ce sens. A commencer par l'évolution positive de la situation sanitaire.

D'après Abdelkrim Meziane Belfquih, chef de la division des maladies transmissibles au ministère, «l'étude des indicateurs

de suivi de la situation épidémiologique, du 14 au 27 septembre, montre que la tendance baissière se poursuit depuis sept semaines pour ce qui est des contaminations par la Covid-19». En chiffres, cela se traduit par des cas positifs qui sont passés de plus de 15.000 cas hebdomadaires il y a 2 semaines à moins de 10.000 cas la semaine dernière, soit une baisse de 36%.

La baisse du taux de reproduction n'y est pas étrangère. Idem pour le taux de positivité qui est passé de 12 à 8% en deux semaines. Sans surprise, le nombre de cas actifs a baissé de 43% passant de 30.000 à moins de 17.000 cas actifs lundi. Les cas critiques ne sont pas en reste, avec une diminution de l'ordre de 35%. Lundi, ils étaient 1.148, alors que deux semaines auparavant, 1.764 citoyennes et citoyens séjournaient dans les structures hospitalières dédiées aux cas atteints d'une forme grave du Sars-Cov-2. D'ailleurs, le taux d'occupation des lits ré-

servés aux cas critiques se situe actuellement aux alentours de 21% contre 33% au 14 septembre.

Si plusieurs personnes sont encore placées sous intubation au sein des unités de réanimation, elles sont de moins en moins nombreuses. Pour preuve, la baisse de 46% enregistrée ces deux dernières semaines. Une tendance qui s'applique également à la courbe de décès, «elle a nettement baissé pour la sixième semaine de suite. Une baisse à hauteur de 30%».

L'ensemble de ces indicateurs aura certainement une place de choix dans le rapport que le comité scientifique a prévu de partager avec le ministère de la Santé. Mais pas seulement. Les avancées de la campagne de vaccination représentent également un atout de poids pour la levée des restrictions sanitaires. Le Royaume a franchi la barre des 40,7 millions d'injections, première et deuxième doses confondues.

22.309.639 Marocains ont reçu la première dose, mardi au soir, de même que 18.790.222 personnes ont bouclé leur schéma vaccinal après avoir reçu les deux doses.

En somme, tout le monde semble aligné pour retrouver la vie d'avant. Mais une telle décision devrait attendre l'avènement du nouveau gouvernement. Un frein réhibitoire pour siffler la fin de la récréation et acter, en partie seulement, le début du déclin de la Covid-19. Une manière aussi de «récompenser les citoyens qui ont bien respecté les gestes barrières et les indications des autorités sanitaires», a indiqué le Dr. Saïd Afif, membre du Comité scientifique de la vaccination anti-Covid sur 2M. En attendant, redoubler de vigilance et ne pas baisser la garde semblent être le meilleur moyen de ne pas faire deux pas en arrière quand on en fait un en avant.

C.E

Khaoula Lachguar : Le champ politique marocain a grand besoin de clarté et d'honnêteté intellectuelle

Khaoula Lachguar, membre du Conseil national de l'USFP, a été l'invitée, lundi, de l'émission «L'Info en face», sur la chaîne YouTube du quotidien francophone «LeMatin». La militante itihadié a livré une analyse approfondie et pertinente des principales questions du champ politique marocain. Elle s'est également exprimée sur la réforme du Code pénal, la dette publique, le système fiscal, le taux de croissance, ou encore sur les enjeux du prochain congrès de l'USFP.

Khaoula Lachguar a tenu, au tout début de l'émission, à rappeler que tout parti politique doit avoir l'ambition de gouverner pour pouvoir mettre en place son projet de société. «Quel genre de parti politique, qui a un programme ambitieux, a amélioré son score et a une dimension nationale qui enfin s'aligne sur ses idéaux politiques, à savoir la sociale-démocratie, se refuse de gouverner», dit-elle. «Le naturel et le normal pour l'USFP, c'est de dire : nous souhaitons faire partie de la coalition gouvernementale», a-t-elle ajouté. Et de préciser : «Mais comme les conditions, qui sont réunies aujourd'hui dans le gouvernement de M. Aziz Akhannouch, ne convenaient pas à l'USFP, le parti a préféré se retirer».

L'invitée de «L'Info en face», a, dans ce sens, expliqué qu'il y avait des lignes rouges en termes de coalition. «Nous ne souhaitons pas être avec le PAM. Le Premier secrétaire l'avait souligné à plusieurs reprises pendant la campagne électorale. Nous estimons que ce parti ne devrait pas être dans une coalition qui regrouperait l'USFP», a-t-elle fait savoir. Concernant les raisons de cette décision catégorique, Mme Lachguar a précisé que c'est surtout à cause de l'absence d'idéologie. «Le PAM n'a pas dépassé son péché originel, il l'a reproduit ad vitam aeternam pendant tout son parcours. Il se voulait, soi-disant, en résistance à la mouvance conservatrice islamiste, mais en fin de compte pas du tout, puisqu'il s'est rangé dans une alliance avec le PJD juste avant les élections. Donc, il y a un tel tumulte autour de la pensée idéologique de ce parti et de son programme. Sur le plan programmatique, on a du mal à comprendre où il se positionne», s'est-elle interrogée, avant de rappeler que «de champ politique marocain a besoin de clarté et surtout d'un minimum d'honnêteté intellectuelle sur les positions». «Je trouve que ce n'est pas très honnête d'attaquer pendant cinq ans un parti et ensuite décider de faire alliance avec lui», a-t-elle martelé.

Concernant la participation du parti de la Rose au gouvernement El Othmani, l'interviewée a expliqué que «l'USFP a été appelé par le PJD et a fini par accepter parce qu'il trouvait qu'en 2016-2017, il était impératif de faire aboutir des chantiers nationaux, des chantiers de SM le Roi qui devaient se réaliser en termes d'amélioration des infrastructures et de la vie sociale».

La membre du Conseil national de l'USFP a également souligné que le différend avec le PJD n'est pas d'ordre idéologique seulement. «C'est principalement un problème de gestion interne du PJD», dit-elle. Et de poursuivre: «M.



El Othmani qui était aux commandes a eu le plus grand mal du monde à gérer son propre parti et son propre groupe parlementaire et a, par conséquent, passé son temps à gérer les susceptibilités internes au lieu de fédérer autour de lui et au sein du gouvernement».

Tout en assurant que le Premier secrétaire de l'USFP n'a jamais été contre le PJD mais plutôt contre les décisions de ce parti, Khaoula Lachguar s'est demandée comment cette formation peut être contre la loi sur le cannabis, contre la loi-cadre sur l'éducation nationale, contre la réforme du Code pénal et contre la proposition de loi faite par l'USFP sur l'argent gagné de façon illicite et dans le cadre de missions électorales ou de missions de nomination dans les postes de responsabilité publique... «Comment peut-on être contre ces projets structurants pour la nation ?», s'est-elle demandée.

Concernant l'avenir de la nouvelle coalition gouvernementale, l'invitée de nos confrères du «Matin» a exprimé son souhait de voir une coalition forte à l'image de ce qui a été affiché lors de l'annonce de la majorité gouvernementale. «J'espère que les relations entre les partis de la majorité resteront cordiales dans l'intérêt de la nation. Mais comme l'a souligné notre Premier secrétaire, il y a toutes les raisons d'implosion de ce gouvernement», a-t-elle affirmé. «En tout cas, les déclarations et l'attitude du PAM, durant toute la dernière année, donnent le sentiment qu'il n'y aura pas d'apaisement», a-t-elle souligné. «Maintenant, il y a un certain apaisement parce qu'ils sont en train de négocier, on verra s'ils vont réussir à le garder et à développer un respect mutuel», a affirmé Khaoula Lachguar. Et d'ajouter : «Comme l'a dit le Premier secrétaire, il faut un gouvernement fort et homogène, j'espère qu'ils réussiront à le former».

L'USFP se positionne aujourd'hui en leader des partis de l'opposition au sein du Parlement et compte jouer pleinement son rôle en observant constamment les stratégies qui seront mises en place par le nouveau gouvernement et qui devront aller dans le sens

des promesses que les partis de la majorité ont formulées lors de leurs campagnes électorales. Selon la militante usfpiste, ce gouvernement n'aura aucune excuse pour ne pas mettre en application son programme puisqu'il détient les deux tiers des voix au sein du Parlement. «Ce gouvernement a un environnement propice pour enclencher les réformes. Il pourra passer toutes les lois qu'il veut. L'opposition ne peut même pas prétendre à une motion de censure puisqu'elle ne représente même pas les deux tiers des voix au Parlement», a-t-elle fait savoir. «Nous allons proposer une augmentation du temps de parole au sein du Parlement pour pouvoir créer le débat, à défaut d'avoir le vote», a-t-elle précisé. Elle a également noté une possibilité de demander, dans le cadre de la réforme de la loi interne du parlement, de réduire le seuil de constitution des groupes parlementaires à 12 députés. «L'idée étant de permettre au PJD de former un groupe et ainsi de pouvoir s'exprimer», a-t-elle martelé, avant de rappeler que ce qui s'est passé lors de ces élections pourrait également porter atteinte au principe de la régio-

nalisation avancée en ne permettant pas aux formations politiques de créer leurs coalitions locales. «Ce qui est choquant aujourd'hui, c'est la tentative de monopoliser la parole politique. Jamais un parti politique, dans les grandes démocraties du monde, n'a pu avoir le national, le régional et le local. C'est vraiment une première dans l'exercice de la démocratie mondiale», a-t-elle affirmé. S'agissant de la réforme du Code pénal, Mme Lachguar a souligné que si «nous n'avons pas réussi à le faire, c'est essentiellement parce que le PJD poussait continuellement vers des réformes». «Nous avons alors décidé de tempérer sur ce sujet parce que nous considérons que le Code pénal dans son ensemble, élaboré par le protectorat français, ne peut plus être appliqué dans le Maroc moderne», a-t-elle expliqué, avant d'ajouter qu'il est en contradiction totale avec la Constitution. «Les articles de ce Code sont également contradictoires les uns avec les autres et c'est pour cela que notre ministre, Mohamed Benabdellkader avait proposé une révision de fond en comble, une vraie réforme comme celle que nous souhaitons faire sur la fiscalité», a-t-elle fait savoir.

Questionnée sur la position de l'USFP si le gouvernement décide d'accroître la dette publique pour financer la politique sociale, Khaoula Lachguar estime que ce sera une très mauvaise façon d'entreprendre les réformes. «Déjà qu'on grève le futur en n'ayant pas une politique claire en matière d'économie verte, alors on le grève davantage en nous endettant aujourd'hui pour consommer et non pas pour construire ou investir. L'endettement pour l'investissement dans la santé ou l'éducation ne constitue aucun problème mais je ne comprends pas qu'on puisse recourir à l'endettement pour financer des allocations qui devraient être financées par le budget de l'Etat à travers des impôts», a-t-elle affirmé. En insistant sur la nécessité impérieuse d'une grande réforme fiscale consistant essentiellement en l'élargissement de l'assiette fiscale, les impôts étant la principale ressource de notre pays. A ce propos, Khaoula Lachguar a relevé que para-

doxalement, le programme électoral du RNI ne fait aucune allusion au système fiscal affirmant qu'en parcourant les 300 pages de ce document, elle n'a pas trouvé, pas une seule fois, le terme : «fiscal» ou «fiscalité».

Abordant le taux de croissance annoncé par le RNI, allant de 3 à 6%, l'invitée de «L'Info en face» a estimé qu'une augmentation en dessous de 6% serait insuffisante. Elle a, dans ce sens, expliqué qu'elle ne comprend pas comment on va réussir à atteindre ces 6% alors que le ministre des Finances qui se trouve être du RNI nous a annoncé pour l'année prochaine et l'année d'après un taux compris entre 3 et 4%. «C'est de l'utopie», s'est-elle exclamée, avant de mettre la lumière sur les principaux axes permettant l'amélioration de la qualité de vie et du niveau de vie des classes moyennes. «Il y a d'abord la réduction de la pression fiscale, puis l'amélioration de la qualité des services publics, en ce qui concerne la santé, l'éducation ou encore la culture et le sport», dit-elle. «Ce qui fait que la famille moyenne n'aura pas à inscrire ses enfants dans le système éducatif privé et n'aura pas forcément besoin d'aller se soigner dans une clinique», a-t-elle développé.

Revenant sur la déclaration du Premier secrétaire, Driss Lachguar, concernant l'organisation du prochain congrès de l'USFP, l'interviewée a tenu à rappeler qu'il n'y a pas d'enjeu de reconstruction, ni de réinvention. «Nous nous sommes très bien réinventés durant les cinq dernières années et cela a porté ses fruits lors des dernières élections. Nous sommes notamment passés de 8ème à 4ème sur toutes les élections et de 6ème à 4ème sur le plan parlementaire», a-t-elle souligné. Et de conclure : «Notre programme électoral a été salué par quasiment tous les observateurs. Nous avons été très attractifs et c'est ce qui explique notre coup de force. Aujourd'hui, il s'agit plus d'un enjeu interne et organisationnel. Il faut que l'ouverture qu'on a pu avoir au niveau des élections et des candidatures, se traduise dans toutes les instances du parti».

Mehdi Ouassat



Une grande aberration politico-économique : les termes «fiscalité» ou «impôts» ne figurent nulle part dans la multitude des pages du programme électoral du RNI

Le tribunal de l'UE rend son jugement

Annulation des décisions du Conseil européen au sujet des Accords agricoles et de pêche avec le Maroc

Le tribunal de l'Union européenne a rendu, mercredi, son jugement concernant le recours en annulation des décisions du Conseil européen au sujet des Accords agricoles et de pêche avec le Maroc.

Le tribunal annule ces décisions "en maintenant leurs effets pendant une certaine période afin de préserver l'action extérieure de l'Union européenne et la sécurité juridique de ses engagements internationaux", lit-on dans le

communiqué de presse du tribunal rendant compte de cette décision.

La même source explique que les effets des deux accords sont maintenus "car leur annulation avec effet immédiat est susceptible d'avoir des conséquences graves sur l'action extérieure de l'Union européenne et de remettre en cause la sécurité juridique des engagements internationaux auxquels elle a consenti".



Entretien entre le Chef de la diplomatie marocaine et son homologue mauritanien

Nasser Bourita : *Le Maroc et la Mauritanie unis par des liens solides sous l'impulsion des deux chefs d'Etat*
Ismaël Ould Cheikh Ahmed : *Les relations bilatérales sont distinguées et en constante évolution*



Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a affirmé, mardi à Rabat, que le Maroc et la Mauritanie sont unis par des liens solides sous l'impulsion des chefs d'Etat des deux pays qui veillent à sauvegarder la spécificité et la solidité des relations bilatérales.

Lors d'une conférence de presse à l'issue d'une entrevue avec son homologue mauritanien, Ismaël Ould Cheikh Ahmed, le chef de la diplomatie marocaine a souligné que les deux pays maghrébins et voisins sont liés par de fortes relations historiques et humaines, indiquant que les entretiens ont porté sur les moyens de promouvoir davantage ces liens, surtout sur le plan des consultations politiques bilatérales et de la coordination au sujet de toutes les questions, principalement celles inhérentes au volet hu-

main, un pilier important dans les relations entre les deux pays.

"Les relations humaines entre le Maroc et la Mauritanie sont uniques et distinguées", a soutenu M. Bourita. Il a noté, à ce propos, que plus de 60% des étudiants arabes au Maroc sont des Mauritaniens, ajoutant que la formation et l'échange d'expertises sont comme ils l'ont toujours été un des fondamentaux des relations entre les deux pays. Il a aussi fait savoir que la Mauritanie occupe une place privilégiée sur le registre de l'octroi des bourses et des inscriptions dans les grandes écoles et universités marocaines et ce, au vu de l'excellence des relations de bon voisinage et de la solidité des liens entre les deux peuples frères.

M. Bourita a, par ailleurs, déclaré que les entretiens avec son homologue mauritanien ont également abordé les prochains rendez-vous inscrits dans l'agenda

de la coopération bilatérale, notamment les préparatifs pour la tenue des travaux de la Haute commission mixte ainsi que le Forum des hommes d'affaires, révélant que les deux parties ont convenu d'organiser lesdites rencontres dans les semaines qui viennent conformément aux Hautes orientations des chefs d'Etat des deux pays.

Évoquant le volet économique de la coopération bilatérale, M. Bourita a déploré le fait que "les opportunités offertes ne sont pas jusque-là exploitées d'une manière optimale et ce, malgré les avancées enregistrées sur le plan de la coopération économique bilatérale". Il a mis en avant, à ce propos, la volonté des deux pays de booster leurs investissements, leurs échanges commerciaux ainsi que les projets portés en commun par les opérateurs privés marocains et mauritaniens.

Le ministre a également indiqué que les entretiens avec son homologue mauritanien ont également été une occasion de passer en revue les questions régionales et internationales, se félicitant de la convergence des vues et de l'étroite coordination entre les deux pays.

M. Bourita a noté que la visite de travail du chef de la diplomatie mauritanienne intervient à l'occasion de la pose de la première pierre pour la construction du nouveau complexe diplomatique à Rabat, un événement d'importance qui illustre la solidité des relations bilatérales et traduit la détermination de la Mauritanie à renforcer une présence à la hauteur de l'excellence des relations politiques, diplomatiques et humaines unissant les deux pays frères.

Quant au ministre mauritanien des Affaires étrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'étranger, Ismaël Ould

Cheikh Ahmed, il a mis en avant les relations "distinguées et en constante évolution" liant le Maroc et la Mauritanie.

"Les relations bilatérales sont distinguées et en constante évolution, et il existe une coopération qualitative dans divers domaines" entre les deux pays, a souligné M. Ould Cheikh Ahmed lors d'une conférence de presse, à l'issue de ses entretiens avec M. Nasser Bourita, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, ajoutant que "les différents départements gouvernementaux échangent des visites et coordonnent en permanence entre eux".

Il a souligné que sa visite au Maroc s'inscrit dans le cadre des consultations politiques, des échanges et de la communication continus entre le Maroc et la Mauritanie, deux pays liés par des relations historiques étroites, soulignant le souci des chefs d'Etat des deux pays, SM le Roi Mohammed VI et Son Excellence le Président Mohamed Ould Cheikh El-Ghazaoui, de les consolider et de les renforcer davantage.

Le ministre a rappelé, dans ce cadre, que le Maroc abrite une importante diaspora mauritanienne de plus de 10.000 ressortissants et que le nombre des étudiants mauritaniens au Maroc augmente régulièrement pour atteindre plus de 3.000 actuellement.

M. Ould Cheikh Ahmed a, par ailleurs, indiqué que les préparatifs sont en cours pour la tenue de la 8ème Haute Commission mixte maroco-mauritanienne, soulignant que tous ces indicateurs traduisent la qualité et le niveau des relations bilatérales.

Il a souligné que de par sa portée symbolique, la pose de la première pierre de la construction du nouveau siège de l'ambassade de Mauritanie au Maroc au centre de la capitale Rabat traduit la force des relations maroco-mauritaniennes.



Election de Abdelilah Sadiri de l'USFP président du conseil provincial de Sidi Bennour

Abdelilah Sadiri de l'Union socialiste des forces populaires (USFP) a été élu, mardi, nouveau président du conseil provincial de Sidi Bennour.

M. Sadiri, seul candidat en lice, a gagné la confiance de 17 membres sur les 19 que compte le conseil de la province.

Les abstentions ont été au nombre de deux.

L'USFP est arrivé en tête des élections du conseil provincial, qui ont eu lieu mardi dernier, en remportant 6 sièges (202 voix).

Le parti politique classé premier des élections (USFP) a fait alliance avec le Parti authentique et modernité (PAM) qui a remporté 5 sièges et l'Union constitutionnelle (UC) qui a obtenu 3 sièges.

Au cours de cette session, il a été également procédé à l'élec-

tion de Abdelfattah Amar (PAM) en tant que 1er vice-président du conseil provincial, de Abdellatif Bensahraoui (PAM) en tant que 2ème vice-président et de Youssef Baghli (USFP) comme 3ème vice-président.

Il a été, en outre, procédé à l'élection du secrétaire du conseil et de son adjoint.

Le collège électoral aux élections du conseil provincial de Sidi Bennour est composé de 587 électeurs.

Les membres des conseils des préfectures et des provinces sont élus par un collège électoral, formé des membres des conseils des communes relevant de la préfecture ou de la province concernée, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste.

Un enregistrement audio dit tout sur le désarroi des pantins polisariens

Une milice en débandade et une direction de prédateurs

Il y a deux jours, un enregistrement audio d'un des chefs militaires du Front Polisario a été publié lors de son intervention dans « le colloque » organisé sous la supervision du Polisario, et qui a été reporté à plusieurs reprises dans l'attente du retour de Brahim Ghali aux camps en raison de la prédisposition de plusieurs postulants à la succession du chef à annoncer la vacance de son poste pour s'en emparer.

Dans l'enregistrement audio qui lui est attribué, Al-Bashir Ould Mouloud, dit officier supérieur dans les rangs de la milice du Polisario, a accusé la direction de négligence la décrivant de la plus ignoble des manières. Il l'a tenue pour responsable de ce qui se passe au sein de la soi-disant « armée sahraouie », parlant dans le même enregistrement d'une réalité tragique qui menace de la survenance de catastrophes de grande ampleur auxquelles on ne peut en aucun cas faire face, selon l'expression de ce responsable militaire.

Parlant de la réalité militaire du

Polisario, il a franchement dit qu'il manque de préparation et souffre de problèmes structurels qui affectent sa présence, énumérant les faiblesses devant tous les chefs militaires, le manque de capacités militaires, la fragilité des équipements et le manque de formation.

S'adressant à la haute direction du Polisario, le même cadre militaire a tenu celle-ci de responsable de la défaite, et a exigé que le titre publié dans l'un des documents du colloque soit modifié. Il a dit mot pour mot : « Vous nous avez donné un titre dans le document : <Les répercussions du retour à la guerre>. Au lieu de ce titre, vous auriez dû nous dire : Qu'avez-vous fait ? Avec les voitures climatisées et les maisons qui sont à Tindouf et en Mauritanie et au lieu de cette réalité du fait que vous êtes venus dans les camps pieds nus incapables de vous payer des chaussures. Je sais que je serai exposé à l'intimidation, enrobée du cachet de trahison, le lot de ceux qui disent la vérité, mais je me soucie seulement de dire cette vérité



sans détour ».

A noter qu'Al-Bashir Ould Mouloud, qui est considéré comme l'un des chefs militaires les plus importants au sein du Polisario, occupait le poste d'attaché militaire en Algérie. Il

a suivi une formation dans l'aviation en Libye, mais la fuite de son enregistrement audio parmi les habitants du camp et son intervention ont choqué ceux qui tiennent les ficelles du Polisario qui ont exigé sa suppression de

toutes les plateformes et interdit sa publication par les moyens de communication. Car, selon eux, l'enregistrement comportait des « secrets dangereux sur l'institution militaire ».

Ahmadou El-Katab

Le président de la chambre des députés chilienne salue l'engagement du Maroc en faveur de la planète

Le Président de la Chambre des députés chiliens, M. Diego Alfredo Paulsen Kehr a salué, mardi, l'engagement du Maroc pour la défense de la planète contre les changements climatiques et pour la préservation de ses ressources.

M. Paulsen Kehr, qui s'exprimait en marge de l'inauguration, dans l'enceinte de la chambre, d'une exposition collective de plusieurs artistes marocains et latino-américains autour de la thématique de l'environnement, a indiqué que cette initiative revêt un caractère fondamental pour sensibiliser le grand public, à travers l'art, aux défis des changements climatiques qui affectent tous les pays

sans exception.

Le président de la Chambre a remercié par la même occasion l'ambassade du Maroc, initiatrice de cette exposition organisée dans les locaux de l'institution législative à Valparaiso (116km au nord-ouest de Santiago), et qui reflète « l'engagement auxquels les deux pays (Le Maroc et le Chili) ont souscrit pour la défense de la planète et pour la promotion des énergies renouvelables et le développement durable.

Pour sa part, M. Miguel Angel Calisto, membre du groupe d'amitié Chili-Maroc à la Chambre des députés, a indiqué que le Maroc est un partenaire extrêmement important

pour le Chili, soulignant « d'appui et la solidarité que le Royaume a toujours témoigné au Chili dans les forums internationaux ».

Abordant le thème de l'exposition, le député chilien a estimé que cette initiative « génère une conscience auprès du public quant à l'importance de respecter l'écologie et lance un appel pressant pour que les hommes reviennent à la nature, aux communautés d'origine et à la Terre » pour pouvoir affronter les graves conséquences des changements climatiques sur les générations futures.

« Cette exposition qui nous pousse à ouvrir les yeux sur la pro-

blématique du climat est une nouvelle preuve que l'art demeure la porte d'entrée pour ancrer dans le long terme les changements d'habitudes » si nécessaires à la préservation de l'écologie.

L'ambassadeur du Maroc à Santiago, Mme Kenza El Ghali, a rappelé que les œuvres de cette exposition itinérante, organisée en coordination avec le centre culturel Mohammed VI pour le dialogue des civilisations au Chili, ont été exposées au Sénat et seront présentées, à partir du 2 octobre, au centre Mohammed VI à Coquimbo (nord).

L'exposition organisée sous le thème « Fraternité avec l'Écologie,

Sauvons la Planète et ses Peuples » réunit 46 œuvres d'une trentaine d'artistes peintres du Maroc, du Chili, du Mexique, de Cuba, de Costa Rica, du Brésil, du Pérou, du Nicaragua et du Panama.

Quatre artistes marocains font partie de la trentaine de peintres qui « fraternisent » pour sauver la planète. Il s'agit de Aicha Arji, Afif Bennani, Najat ElBaz et Hassan Jamil.

Les toiles de différentes tailles, qui naviguent entre l'expressionnisme, la nature morte, le figuratif et l'impressionnisme, donnent à voir une planète souffrante qui lance des « S.O.S. » à ses habitants avant qu'il ne soit trop tard.

Youssef Chiheb : *L'Histoire et la géographie sont et seront toujours la variable d'ajustement dans les relations diplomatiques entre le Maroc et l'Espagne*

Professeur à l'Université Paris Nord Sorbonne, spécialiste en géostratégie et développement international, directeur de recherche au Centre français de recherche sur le renseignement et analyste politique auprès de différentes chaînes de télévision, Youssef Chiheb revient dans l'entretien qui suit sur la crise qui a secoué les relations maroco-espagnoles.

Libé : Suite à la crise hispano-marocaine, quelle est votre lecture en tant que spécialiste des relations internationales ? N'y a-t-il pas une arrière-pensée coloniale de la part de Madrid envers Rabat ?

Youssef Chiheb : Pour répondre à la question, je vais être succinct. Dans toutes les relations politiques et diplomatiques entre deux pays voisins dont l'un avait colonisé l'autre, l'Espagne avait occupé le Nord du Maroc ainsi que le Sud et cela depuis le traité de Berlin en 1884 et plus tard, suite aux accords d'Algésiras, il est clair que les arrière-pensées coloniales ne seront jamais effacées de la représentation mentale collective des Espagnols et de leurs gouvernants. Il y a non seulement le passif colonial mais aussi le présent colonial, l'Espagne colonise toujours deux enclaves marocaines Sebta et Mellilia. Quel que soit l'avenir de leurs relations et malgré la destitution de la ministre des Affaires étrangères, il n'en demeure pas moins que les relations entre les deux pays resteront toujours soumises au boomerang de l'Histoire.

C'est une histoire longue et compliquée entre les deux pays.

Il y a toujours des pages sombres dans l'Histoire, particulièrement celles de l'Espagne et du Maroc. Je rappelle quand même, qu'au fil du temps le Maroc avait conquis toute l'Espagne et il y est resté pendant sept siècles et ne l'a quittée qu'en 1492. Les Espagnols gardent aussi dans leurs mémoires collectives en parallèle, l'intervention des troupes maro-

caines sous le commandement du général Franco pour réprimer la rébellion républicaine en Espagne. L'Histoire sera toujours la variable d'ajustement dans les relations diplomatiques entre le Maroc et l'Espagne. Maintenant, il est temps, compte tenu de cette crise, que l'Espagne choisisse entre deux déterminants, soit l'option de l'Histoire et la relation sera toujours conflictuelle, soumise à des crises cycliques, soit la géographie comme variable d'ajustement des relations qui est un concept pragmatique basé sur la diplomatie des intérêts et non sur la diplomatie des postures idéologiques. Dans l'état actuel des choses, le gouvernement espagnol est l'otage de l'extrême droite Vox et de l'extrême gauche Podemos et le Maroc sait bien qu'il peut aussi rendre la pièce de monnaie à l'Espagne en soutenant les séparatistes catalans. Alors, soit on choisit la géopolitique et on établit des relations apaisées entre deux nations, soit on va rester enfermés dans les pièges idéologiques de l'Histoire, auquel cas les relations seront toujours en proie à des tensions et des escalades avec toutes les conséquences désastreuses pour le Maroc comme pour l'Espagne en termes d'intérêts économiques.

Vous avez dit que les crises et les conflits entre les deux pays seront cycliques, réguliers. Ne pensez-vous pas que cela va être de plus en plus compliqué vu la situation en Espagne où il n'y a plus de majorité mais plutôt des groupes de partis d'extrême gauche et d'extrême droite avec

des intérêts divergents. Ce champ politique disloqué n'aide pas à la stabilité des relations entre les deux pays. Qu'en pensez-vous ?

Plus globalement, il faut aborder les questions des relations politico-diplomatiques entre l'Espagne et le Maroc d'un double prisme, structurel et conjoncturel. Je commence par le structurel. Comme je l'ai rappelé, il y a une crise dormante qui n'est jamais montée aussi rapidement sur scène. Mais depuis la restitution du Sahara au Maroc, l'Espagne avait toujours une position ambiguë sachant qu'elle a bien signé les accords du traité de Madrid en 1976. Mais elle est restée toujours dans une position ambivalente comme force s'orientant à chaque occasion où elle a eu à s'exprimer clairement, à solder le contentieux colonial. L'Espagne a toujours préféré être dans sa zone de confort, à l'instar des autres pays comme la France ou l'Allemagne. A chaque fois qu'elle avait l'opportunité d'instrumentaliser ou de procéder à des chantages pernicieux en douceur contre l'intégrité territoriale du Royaume, elle n'a cessé de le faire.

Il y a d'autres problèmes structurels, la loi du voisinage où le déterminisme géographique impose soit un scénario de grande amitié maroco-espagnole, à l'instar des relations franco-allemandes, soit une escalade cyclique ou de conflits. L'Espagne a besoin du Maroc, le Maroc a besoin de l'Espagne pour la cogestion de plusieurs dossiers sensibles, notamment l'immigration, le ter-

rorisme, le trafic de stupéfiants. Il y a une forte communauté marocaine installée en Espagne. Bref, il y a beaucoup d'enjeux. La dernière crise le montre très bien, le Maroc avait décidé de ne pas autoriser les ports espagnols à faire embarquer ses bateaux. On voit bien qu'il n'y a pas un terrain de réconciliation ni de stabilité consolidée. Il y a juste une régulation des relations selon la fluctuation des intérêts.

Pour ce qui est du conjoncturel, le Maroc, depuis une dizaine d'années, a commencé à émettre des signaux très forts, particulièrement en direction de l'Espagne sur plusieurs thèmes stratégiques et géopolitiques. Il refuse, et l'a fait savoir, le statut de l'élève, face à l'Europe, le professeur. Il a voulu s'affranchir de cette tutelle qui n'a qu'assez duré. Deuxièmement, le Maroc est une force régionale axiale. D'ailleurs les accords entre le Maroc, les USA et Israël n'ont pas été un rapprochement de circonstances mais par pragmatisme. En conséquence, cette alliance a perturbé la doctrine géosécuritaire de l'Espagne. D'un autre côté, le Maroc a réduire potentiellement son retard économique par rapport à l'Espagne.

Il y a aussi l'histoire de la cartographie des frontières territoriales maritimes et l'enjeu stratégique de la montagne du Tropic qui recèle des mines stratégiques. L'ambiguïté de l'Espagne s'illustre par le renforcement des relations politiques et économiques mercantilistes avec l'Algérie via l'affaire



« Ben Battouch ». En somme, tout un mille-feuilles de divergences bien préméditées.

En l'espace de quatre mois, la géopolitique a rappelé aux uns et aux autres que leurs relations n'ont jamais été apaisées, réconciliées et inscrites dans la durée, mais simplement la résultante dans un mouvement d'instabilité cyclique en fonction des conjonctures ; des fois au beau fixe, des fois en berne...

En somme, l'Espagne et le Maroc se doivent d'accorder leurs violons et se mettre autour d'une table pour construire des relations durables sur la base de la géographie ou ils restent enfermés dans des relations conflictuelles à travers l'Histoire. En fait, c'est l'un ou l'autre, car on ne peut pas combiner les deux et il y aurait trop de dossiers potentiellement en contentieux.

Je rappelle enfin quand même qu'en ce moment, il y a la société civile marocaine qui monte en puissance pour réitérer les dossiers des crimes de guerre commis par l'Espagne par l'usage d'armes chimiques contre les populations civiles. C'est un volcan dormant et à chaque fois, il est en capacité d'éruption. Le Maroc peut avoir l'éphémère conviction de recourir à la médiation française, L'Union européenne fera toujours front avec l'Espagne. Le Maroc doit chercher des partenariats stratégiques ailleurs, (USA, Israël...) pour diversifier son spectre géopolitique. Plus le Maroc s'affranchit de la « tutelle » européenne, plus il sera en position de force vis-à-vis de l'Espagne.

Mais l'émiettement du champ politique espagnol n'aide pas ces relations ?

Au niveau de la politique intérieure espagnole, si le Maroc parie sur l'alter-

nance politique en Espagne par le retour du parti socialiste modéré ou du parti de droite, populaire, je pense qu'il se trompe. Par ailleurs, depuis l'époque de Zapatero, rien n'a changé. Pourtant, il a pris la parole dans une interview considérant le Maroc comme un ami... Bref, je pense que c'est une question qui n'est pas clivante dans le paysage politique espagnole. Il y a une espèce de consensus tacite entre les deux grands partis politiques qui consiste à ralentir, autant que possible, le parachèvement du processus d'intégrité territoriale du Maroc. Dans ce sens, l'Espagne a trouvé dans l'Algérie un allié idéal pour faire perdurer cette doctrine de l'Histoire idéologisée depuis la bataille d'Anoual.

Si demain il y a des élections ou un changement de gouvernement, je ne pense pas qu'il puisse y avoir un changement radical. Je pense que le Maroc doit traiter avec l'Espagne en utilisant toutes les cartes de pression dont il dispose dans un cadre légal et ne pas commettre l'erreur de l'ouverture brutale de la porte de Sebta aux mineurs et aux migrants.

Il faut aller sur le terrain juridique et économique, stratégique pour troquer, (soit le Maroc accepte le retrait graduel des enclaves de Sebta et Melilla en échange, l'Espagne reconnaît définitivement la souveraineté du Maroc sur le Sahara « dite occidentale », et ouvrir ses archives qui recèlent des informations très utiles, de nature à faciliter le rôle des Nations unies pour le règlement du conflit). Pour le reste, je pense que le Maroc doit rester dans une position qui consiste à ne pas aller trop loin dans l'escalade, mais en même temps, ne pas faire marche arrière. Il y a eu un changement de casting dans le gouver-

nement de Madrid. La crise est plus profonde, car elle ne divise pas le paysage politique espagnol au sujet de la marocanité du Sahara. Elle réveille même un nationalisme espagnol franquiste dormant depuis 1975.

L'usage d'armes chimiques fournies par l'Allemagne nazie contre des civils dans la guerre du Rif, a été déjà soulevé par la société civile marocaine mais pas encore entre les deux Etats.

Je termine avec la question mémorielle : l'usage des armes chimiques fournies par l'Allemagne nazie contre des civils dans la guerre du Rif. Non seulement des victimes ont été gazées par milliers mais cela continue aujourd'hui encore sous forme de cancer. Une population impactée par cet usage criminel d'armes prohibées dans les accords internationaux. Il faut utiliser la même stratégie, on n'est pas dans le même niveau que la Shoah, quant à l'extermination des juifs. Il faut utiliser ce qui s'est passé en Afrique tout récemment.

La France a reconnu son implication partielle dans le génocide commis au Rwanda, et va procéder à la réparation du préjudice. D'un autre côté, l'Allemagne a reconnu les massacres perpétrés contre les populations civiles en Namibie. Elle est prête à reconnaître le fait historique et à procéder à des réparations par l'octroi de six milliards d'euros à la Namibie pour clore ce dossier.

Le Maroc peut aussi capitaliser sa position sur la question de la guerre du Rif en s'appuyant sur des jurisprudences. Je rappelle la Shoah pour Israël, le génocide des Arméniens par les Turcs, le génocide du Rwanda avec la complicité de la France et le massacre de civils en Namibie. Le cumul de

toutes ces tragédies mémorielles peut constituer des arguments lourds de conséquences. Le Maroc peut s'inscrire dans cette démarche mémorielle en constituant un dossier juridiquement solide devant des instances internationales, y compris au sein du Parlement européen et la Cour européenne de Justice. Je vous rappelle que les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles, et en conséquence, recevables devant des juridictions internationales. C'est une arme à double tranchant. Soit le Maroc réussit à faire condamner l'Espagne et celle-ci risque de le lui faire payer cher, soit il utilise cette carte de pression pour contraindre l'Espagne à assouplir sa position vis-à-vis de la question du Sahara. Les crimes de guerre nécessitent une volonté politique, une mobilisation diplomatique et de la société civile synchronisée.

La société civile au Maroc, telle qu'elle est, n'est pas en capacité d'astreindre l'Espagne devant le Tribunal pénal international (TPI). C'est une question politique d'Etat à Etat. C'est un travail de longue haleine. Cela ne va pas se régler en vingt-quatre heures ou en quelques mois. Il faut avoir une espèce de think tank, composé de chercheurs, d'universitaires, d'intellectuels et de juristes pour recueillir les témoignages, faire des diagnostics médicaux auprès des populations qui souffrent encore d'anomalies génétiques liées à l'usage d'armes chimiques par l'Etat espagnol durant la guerre du Rif. En définitive, un dossier qu'il faut préparer solidement et ne pas l'instruire à la légère, mais l'inscrire dans le temps de la procédure sans doute pour des dizaines d'années afin d'y aboutir.

Propos recueillis par Youssef Lahlali



A l'ombre du Covid, le sida avance en Europe de l'Est



Dans une rue de Bucarest, des toxicomanes se pressent autour d'une ambulance pour récupérer de rares seringues. Alors que tous les regards sont tournés vers la Covid-19, la lutte contre le VIH péni- tienne et le sida avance masqué en Europe de l'Est.

Alina Schiau, de l'Association roumaine anti-sida (ARAS), sillonne trois fois par semaine les quartiers sensibles de la capitale Bucarest pour venir en aide aux personnes vulnérables et leur fournir du matériel stérile afin d'éviter un risque de contamination.

Mais les stocks s'amenuisent et les rondes se font plus courtes. Faute de fonds publics tandis que tous les efforts se concentrent sur le coronavirus, l'ambulance risque de devoir rester

au garage dès novembre, déplore-t-elle. "Qu'est-ce qui coûte moins cher? Acheter une seringue ou traiter un patient toute sa vie?", s'indigne sa collègue Ada Luca, en colère face à l'inaction du gouvernement.

Avant même la crise sanitaire, l'ancien bloc communiste figurait parmi les régions les plus touchées: en 2019, 76% des cas de sida diagnostiqués sur le Vieux continent l'ont été dans sa partie orientale, selon le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC). Et la Covid-19 n'a fait qu'aggraver la situation.

"A la stigmatisation dont sont toujours victimes les personnes séropositives dans de nombreux pays, la pandémie a ajouté des défis supplémentaires", explique à l'AFP Davron

Mukhamadiev, coordinateur pour l'Europe de la Croix-Rouge (FICR). Hôpitaux fermés aux malades non-Covid, confinement, restrictions de voyage: "L'accès aux services de dépistage et de diagnostic a été restreint", précise-t-il.

Selon l'Onusida, 140.000 nouvelles infections par le VIH ont été décomptées en Europe de l'est et Asie centrale en 2020, contre 170.000 en 2019. Loin d'indiquer un changement de tendance, cette baisse traduit un ralentissement "brutal" du dépistage, souligne l'agence onusienne. Pays de 19 millions d'habitants, la Roumanie, qui compte environ 17.000 patients séropositifs, a ainsi vu le nombre de tests chuter d'un tiers l'an passé.

Idem en Bulgarie voisine: "Les

centres sanitaires régionaux ont été débordés par le dépistage de Covid-19 et n'ont quasiment plus fait de tests anti-VIH", déplore Alexander Milanov, de l'Organisation nationale des patients.

En perturbant les chaînes logistiques, la pandémie a aussi compliqué l'accès des malades aux médicaments, souligne M. Mukhamadiev.

Un défi de plus pour les Roumains séropositifs, alors que les hôpitaux se retrouvent régulièrement en panne de thérapies, dans ce pays dont le budget alloué à la santé est le plus bas au sein de l'UE.

Pour Alexandru Tantu, informaticien séropositif de 28 ans qui vit à Bucarest, l'argument de l'absence de ressources "ne tient pas". "Nous nous sentons abandonnés, d'où notre co-

lère", confie le jeune homme à l'AFP, évoquant des malades pour lesquels l'absence ou le retard du traitement risque d'avoir des "conséquences irréparables".

Sollicité par l'AFP, le ministère de la Santé n'a pas répondu mais des médecins ont dit attendre un premier versement de fonds à la suite d'une rallonge budgétaire approuvée par le gouvernement. Si Alexandru se dit "privilegié", citant un emploi stable, il confie recevoir des appels de la part de malades qui "pensent au suicide". Il reproche en outre à l'Etat de n'avoir jamais reconnu "sa responsabilité historique", alors que la plupart des décès provoqués par le sida lui sont imputables.

Environ 11.000 enfants nés dans les années 80, sous le régime pronataliste de Nicolae Ceausescu, avaient été contaminés par l'utilisation de seringues non stérilisées, dans des hôpitaux ou des orphelinats. Le sida était alors considéré comme un mal ne touchant que l'"Occident dépravé".

Des pénuries de traitements anti-sida, Alina Dumitriu, directrice de l'ONG Sens Pozitiv, en a déjà connues, mais elle pensait ces temps révolus.

Entre appels et textos de la part de patients désespérés, elle trie des comprimés - des dons reçus de l'étranger - qu'elle enverra à ceux dont la vie en dépend, des dizaines de personnes par semaine. Elle fournit aussi parfois les hôpitaux, qui "ont dû couper dans le budget destiné aux malades du sida pour faire face à l'afflux de cas graves de coronavirus". Si les nouvelles thérapies prolongent la durée de vie, "ces malades vivent toujours la peur au ventre, ne sachant pas si le lendemain ils auront encore des médicaments", se désole Mme Dumitriu.

Dans son grand sac rouge, elle transporte des pilules d'une valeur de plusieurs milliers d'euros, devenue "trafiquante de médicaments" malgré elle.

La Serbie recense un nombre record de contaminations quotidiennes au coronavirus

La Serbie a recensé mardi plus de 8.100 contaminations au coronavirus, un record depuis le début de la pandémie, mais les autorités n'ont pas imposé de restrictions pour lutter contre cette recrudescence.

La situation épidémiologique dans le pays s'est sensiblement dégradée ces dernières semaines, sous l'effet du très contagieux variant Delta de Covid-19. Depuis quelques jours, le nombre de décès quotidiens tourne autour

de 40, tandis que plus de 6.000 personnes sont hospitalisées.

Les autorités évoquent depuis deux semaines l'introduction de certificats de vaccination qui viseraient à limiter les activités sociales des non vaccinés parmi les sept millions d'habitants.

La Première ministre Ana Brnabic a cependant déclaré mardi qu'une telle mesure n'était "pas cruciale". "La seule réponse, c'est la vaccination (...) Les vaccins sont cruciaux, la première et

la troisième doses.

Les certificats de vaccination ne sont pas une balle magique", a-t-elle ajouté. Elle a cependant ajouté que le gouvernement n'avait pas encore pris de décision définitive à ce sujet. Le virologue Milanko Sekler a regretté le retard pris par l'Etat.

"Malheureusement, je pense que nous avons pris beaucoup de retard car ces certificats auraient dû nous permettre de ne pas avoir autant de nouveaux cas d'infections au quotidien", a-t-il

déclaré à la télévision d'Etat RTS. "On dirait que le gouvernement accorde plus d'importance à l'opinion des +anti-vaxx+ qu'à celle des citoyens qui ont fait ce qu'il fallait et se sont fait vacciner", a-t-il ajouté.

La Serbie, qui a acquis des millions de doses auprès de firmes occidentales, russe et chinoise, avait lancé initialement une campagne de vaccination fulgurante, mais celle-ci marque le pas depuis plusieurs mois. Seuls quelque 42% des habitants

ont été vaccinés, selon les données de l'AFP.

Depuis le début de la pandémie, plus de 8.000 Serbes sont morts de Covid-19 et plus de 900.000 personnes ont été contaminées. Dans les premiers temps de la pandémie, la Serbie avait adopté un couvre-feu et d'autres mesures très strictes avant de les lever. Depuis lors, les bars et les salles de concerts sont bondés sans que les gens soient très nombreux à porter le masque.

Un parti d'opposition tire la sonnette d'alarme sur "l'explosion de la misère" en Algérie

Le Parti des travailleurs (PT), l'une des principales formations de l'opposition en Algérie, a tiré la sonnette d'alarme sur "l'explosion de la misère" dans ce pays pétrolier et gazier.

Dans un communiqué, le PT dit constater, avec "effroi, l'explosion de la misère parmi les larges couches alors que les couches moyennes s'enfoncent de plus en plus dans la pauvreté en conséquence de l'effondrement sans précédent et continu du pouvoir d'achat".

Le parti dénonce la flambée "démétrielle" des prix de "tous les produits" de large consommation, atteignant "parfois les 100%". Il déplore, de même, "l'aggravation du chômage induit par les impacts du confinement aveugle sur les entreprises économiques et les services ainsi que la poursuite de la politique de non-emploi dans la fonction publique en cours depuis avril 2015 qui avait entraîné la suppression d'un million d'emplois jusqu'à 2018.

"Le Parti des travailleurs affirme que le déficit en postes d'emplois atteint les "60.000 au minimum alors que seuls 16.000 sont annoncés" dans l'éducation nationale. Il fait état également d'une hausse de 40% de prix des fournitures scolaires, ce qui a plongé dans la "détresse la majorité des familles désormais pauvres, relevant que l'indemnité d'aide à la scolarisation de 5000 DA (30 euros), destinées aux familles nécessiteuses, est un concept vague et aléatoire, qui ne couvre même pas 50% des besoins." Selon le parti, "c'est une véritable guerre sociale qui trans-



forme de très larges pans de la société en déclassés et en pa-ras".

Le parti de Louisa Hanoune met en garde également contre le risque d'un "délabrement accéléré" de l'Algérie, estimant qu'au "lieu de redresser la situation, le gouvernement a décidé l'augmentation des prix des engrais à compter du 1er octobre programmant une nouvelle explosion incontrôlable des prix de tous les produits agricoles et plongeant les fellahs déjà étran-

glés par la récession, dans la faillite.

"Le PT ajoute que cette "descente aux enfers provoque, d'un côté, la colère montante et la mobilisation des fonctionnaires et travailleurs dans différents secteurs, des agriculteurs, des populations qui se soulèvent contre la dégradation des conditions de vie et d'un autre côté, l'explosion de la mendicité et la violence urbaine, la "Harga", expression violente du désespoir, désormais par milliers dont des

familles entières, tuant par dizaines des jeunes, des femmes et des enfants, faisant ressembler notre pays aux pays déchirés par les guerres ou ravagés par la famine.

"Concernant la situation politique, le PT dit constater avec "effroi que ce contexte de plus en plus chargé de dangers est alourdi par la répression violente qui va crescendo".

"Cette marche à la généralisation de la criminalisation systématique de la liberté de pensée

est accélérée par le recours à l'amalgame et à la généralisation de plus en plus systématique dans la lutte contre le terrorisme justifiant des accusations très graves à l'encontre des activistes, des journalistes, des avocats et des chercheurs parfois pour des faits antérieurs à décembre 2019", dénonce le PT. "Jamais, en temps de paix, une telle répression ne s'est abattue sur le pays semant la terreur et alimentant la colère chez la majorité", regrette-t-il.

La France soutiendra à partir de janvier une réforme du système d'asile dans l'UE

Le ministre français de l'Intérieur Gérald Darmanin a déclaré mercredi que la France soutiendrait une réforme du système d'asile dans l'Union européenne, qui divise les Vingt-Sept, lorsqu'elle en prendra en janvier la présidence tournante, notamment sur la question de l'harmonisation de la demande d'asile.

La demande d'asile, au coeur du "nouveau Pacte sur la migration et l'asile" proposé par la Commission européenne en septembre 2020, est "un sujet européen", a déclaré M. Darmanin sur

RMC/BFMTV. "Il faut que nous disions, et on va présider l'UE dans deux mois (trois, NDLR), +une seule demande d'asile pour toute l'Europe+.

"Relancé sur le sujet pour savoir si la France allait essayer de faire voter cette mesure, le ministre de l'Intérieur a répondu: "Nous y travaillons, on verra ce que pense le nouveau gouvernement allemand" qui doit être formé après les élections législatives de dimanche.

"Ça doit être l'objectif que nous devons tous atteindre et l'énergie de tout le monde devrait

se tourner vers ça: quand vous arrivez en Europe, quand vous faites une demande en Italie ou en Espagne ou à Malte ou en France, ça vaut pour tout le monde. Et nous partageons les informations", a-t-il poursuivi.

Dans sa vaste réforme du système européen d'asile, la Commission européenne veut notamment mettre fin au règlement dit de "Dublin", qui confie, entre autres, la responsabilité du traitement du dossier d'un demandeur d'asile à son premier pays d'entrée dans l'Union. Mais depuis quelques années, la France

fait face à des "mouvements secondaires", selon les termes du gouvernement: des personnes qui ont déjà demandé l'asile dans un premier pays européen, déboutées de leurs demandes pour l'essentiel, viennent ensuite tenter leur chance dans l'Hexagone.

Ce sont ces mouvements qui ont contribué à mettre la France au coude-à-coude avec l'Allemagne, en terme de nombre de demandeurs d'asile, depuis 2019. La position de la France à l'égard du nouveau Pacte en discussion, elle, est inchangée: en septembre 2020, le jour où Bruxelles présen-

taut son projet de réforme, Gérald Darmanin appelait déjà à une plus grande "solidarité européenne" sur le traitement des demandes d'asile ainsi que sur les reconduites aux frontières.

Mercredi, le ministre de l'Intérieur a aussi plaidé pour que la politique européenne de délivrance des visas soit "le plus possible" unifiée. "Sinon ils (les candidats à l'immigration, NDLR) se jouent de nos différences. Nous devons absolument répondre Europe quand d'autres veulent répondre nationalisme", a-t-il ajouté.

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT.

- I. Diminuer la complexité.
- II. Fameuses joueuses de ballon. - On y met les bonnes bouteilles.
- III. Recueillent les voix des électeurs. - Augmentent le prix du voyage.
- IV. Devise albanaise. - Élément de la liste. - Lourdes charges.
- V. Augmente le rendement.
- VI. Signe qu'on a eu froid. - Allongé.
- VII. Habitué des palmes. - Suite de noms.
- VIII. Donnent des couleurs. - La gonflette le fait grossir. - Prénom de Capone.
- IX. Handicaper. - Rassemblée.
- X. Vols.

VERTICALEMENT.

- 1. Amortit la chute.
- 2. Passe l'été à ne rien faire. - Grosses teufs.
- 3. Transportes l'essence. - Le scandium.
- 4. Vieille colère. - Crâner.
- 5. Passe tout son temps à ne rien faire. - Il n'en finit pas de monter.
- 6. Issu. - Un comme cela vaut mieux que deux tu l'auras.
- 7. Apparence. - Qui n'est pas passé à la casserolle.
- 8. Qui en tient une belle couche.
- 9. Ville du Pérou au centre de Chicago. - Essaye de vendre son poisson.
- 10. Javelots. - Nickel.
- 11. Trou d'air de Moby Dick. - Tache dans l'oeil.
- 12. Qui peuvent repartir sur les routes.

Grilles de sudoku

Facile

		2	3	6		7	4	
7					5			3
	1		7	4				8
		8			3		7	
	4	9		8		1	5	
	5		1			8		
9			3	1			8	
4			8					9
	7	1		2	9	3		

Moyen

			3					2
	7			8		6	3	
3			5	2		7	1	
5			4				9	
	9		8		1		6	
1			3					2
7	2		5	1				6
	4	1		6			5	
	5			7				

Difficile

						1	4	
	1	2			8			
7		4		6				2
					4			
	6		9	2	1		8	
		5						
8			1		9		5	
			7		6	2		
5	7							

Expert

4	5	6	3					
6			5		1			
		3						4
8						4	3	
			2	8				
2	9							7
1					3			
		8	4					6
			9	5	4			2

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

9	2	8	1	5	4	6	7	3
6	3	5	8	7	2	1	4	9
7	4	1	9	3	6	8	2	5
3	7	6	2	9	5	4	8	1
8	9	2	7	4	1	5	3	6
1	5	4	6	8	3	2	9	7
5	1	7	3	2	8	9	6	4
4	8	9	5	6	7	3	1	2
2	6	3	4	1	9	7	5	8

Moyen

3	7	2	4	1	6	5	8	9
5	1	6	9	8	7	3	2	4
8	4	9	5	3	2	1	6	7
1	6	7	8	4	3	2	9	5
9	3	5	6	2	1	7	4	8
4	2	8	7	9	5	6	1	3
6	8	1	3	5	4	9	7	2
2	5	4	1	7	9	8	3	6
7	9	3	2	6	8	4	5	1

Difficile

8	2	5	1	3	7	9	6	4
6	4	9	2	8	5	7	1	3
1	3	7	6	9	4	2	5	8
2	8	1	7	4	6	3	9	5
9	6	4	3	5	2	1	8	7
5	7	3	8	1	9	4	2	6
7	1	8	9	6	3	5	4	2
3	5	6	4	2	1	8	7	9
4	9	2	5	7	8	6	3	1

Expert

9	6	2	3	5	7	4	8	1
1	7	4	2	8	6	9	5	3
8	5	3	9	1	4	6	7	2
7	2	9	8	3	1	5	4	6
3	1	6	4	9	5	7	2	8
5	4	8	6	7	2	3	1	9
4	3	7	1	2	9	8	6	5
2	9	5	7	6	8	1	3	4
6	8	1	5	4	3	2	9	7

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	D	E	S	E	N	C	H	A	N	T	E	E
II	E	M	E	U		A	I	L	I	E	R	S
III	M	A	R	X	I	S	T	E		L	E	T
IV	O	I	E		S	E	P	A	R	E		H
V	C	L	I	P	S		A	S	E	X	U	E
VI	R		N	O	U	E	R		T	E	S	T
VII	A	B	E	R		N	A	S	E		U	I
VIII	T	O		T	E	N	D	A	N	C	E	S
IX	I	N	G	E	N	U	E		T	O	L	E
X	E	N	G	R	A	I	S	S	E	U	S	E

ACTIVITE ET RESULTATS

Au 30 juin 2021



Tamwil El Fellah تمويل الفلاح
Société de Financement pour le Développement Agricole شركة التمويل للتنمية الفلاحية

BILAN AU 30 JUIN 2021		
	JUIN-21	DÉCEMBRE-20
ACTIF		
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-
A vue	-	-
A terme		
Créances sur la clientèle	948 359	921 772
Crédits de trésorerie et à l'équipement	758 209	814 855
Crédits immobiliers		
Autres crédits	190 150	106 918
Créances acquises par affectation		
Titres de transaction et de placement		
Bons du Trésor et valeurs assimilées		
Autres titres de créance		
Titres de propriété		
Autres actifs	151 549	126 859
Titres d'investissement		
Bons du Trésor et valeurs assimilées		
Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés		
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles	49 040	50 138
Immobilisations corporelles		
Total de l'actif	1 148 948	1 079 749

BILAN AU 30 JUIN 2021		
	JUIN-21	DÉCEMBRE-20
PASSIF		
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	841 032	811 046
A vue	457 088	301 468
A terme	383 344	449 379
Dépôts de la clientèle		
Comptes à vue créditeurs		
Comptes d'épargne		
Dépôts à terme		
Autres comptes créditeurs		
Titres de créance émis		
Titres de créance négociables		
Emprunts obligataires		
Autres titres de créance émis		
Autres passifs	142 187	122 501
Provisions pour risques et charges	11 722	11 314
Provisions réglementées		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	51 040	51 041
Ecarts de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital		
Capital	125 000	125 000
Actionnaires Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	(22 156)	(22 331)
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	122	174
Total du Passif	1 148 948	1 079 749

HORS BILAN AU 30 JUIN 2021		
	JUIN-21	DÉCEMBRE-20
HORS BILAN		
ENGAGEMENTS DONNES	72 392	59 351
1-Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
2-Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	72 392	59 351
3-Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
4-Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
5-Titres achetés à réméré		
6-Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS RECUS	538 397	574 190
7-Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 423	22 035
8-Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	508 704	524 885
9-Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	27 271	27 271
10-Titres vendus à réméré		
11-Autres titres à recevoir		

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DU 01/01/2021 AU 30/06/2021		
	JUIN-21	JUIN-20
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	51 844	41 405
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	51 138	40 587
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
Produits sur titres de propriété		
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Commissions sur prestations de service	727	818
Autres produits bancaires		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	17 829	16 519
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	17 805	16 519
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle		
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis		
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Autres charges bancaires	35	
PRODUIT NET BANCAIRE	34 025	24 885
Produits d'exploitation non bancaire	-	-
Charges d'exploitation non bancaire		
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	15 442	14 461
Charges de personnel	3 333	2 784
Impôts et taxes	313	56
Charges externes	10 572	11 588
Autres charges générales d'exploitation	96	158
Dotations aux amortissements et aux provisions des immob. incorp et corporelles	1 128	1 876
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES RECOURABLES	18 074	8 013
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	17 667	7 572
Pertes sur créances irrécouvrables		
Autres dotations aux provisions	407	441
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	-	-
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	-
Recupérations sur créances amorties		
Autres reprises de provisions	-	-
RESULTAT COURANT	509	411
Produits non courants	-	2
Charges non courantes	30	31
RESULTAT AVANT IMPOTS	480	381
Impôts sur les résultats	358	316
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	122	65

ETAT DES SOLDES DE GESTION DU 01/01/2021 AU 30/06/2021		
	JUIN-21	JUIN-20
I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS		
Intérêts et produits assimilés	51 138	40 587
Intérêts et charges assimilés	17 805	16 519
MARGE D'INTERET	33 333	24 067
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION	727	818
Commissions perçues		
Commissions servies	35	
MARGE SUR COMMISSIONS	692	
Résultat des opérations sur titres de transaction		
Résultat des opérations sur titres de placement		
Résultat des opérations de change		
Résultat des opérations sur produits dérivés		
RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ		
Divers autres produits bancaires		
Diverses autres charges bancaires		
PRODUIT NET BANCAIRE	34 025	24 885
Résultat des opérations sur immobilisations financières		
Autres produits d'exploitation non bancaire		
Autres charges d'exploitation non bancaire		
Charges générales d'exploitation	15 442	14 461
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	18 583	8 424
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	17 667	7 572
Autres dotations nettes des reprises aux provisions	407	441
RESULTAT COURANT	509	411
RESULTAT NON COURANT	(30)	(29)
Impôts sur les résultats	358	316
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	122	65
II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	122	65
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	1 128	1 876
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
Dotations aux provisions pour risques généraux	407	441
Dotations aux provisions réglementées	-	-
Dotations non courantes	-	-
Reprises de provisions	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations incorp & corporel	-	-
Moins-values de cession sur immobilisations incorp & corporel	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1 657	2 382
Bénéfices distribués		
AUTOFINANCEMENT	1 657	2 382

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DU 01/01/2021 AU 30/06/2021		
	JUIN-21	DÉC-20
I - Produits d'exploitation bancaire perçus	51 844	41 405
II - Recupérations sur créances amorties		
III - Produits non courants perçus	-	2
IV - Charges d'exploitation bancaire versées	(17 829)	(16 519)
V - Charges non courantes versées	(30)	(31)
VI - Charges générales d'exploitation versées	(14 313)	(13 367)
VII - Impôts sur les résultats versés	(358)	(316)
III Flux de Trésorerie Nets Provenant du compte de produits et charges	19 258	19 883
Variation de :		
8-Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-
9-Créances sur la clientèle	(26 587)	(79 927)
10-Titres de transaction et de placement		
11-Autres actifs	(24 490)	(9 188)
12-Immobilisations données en crédit-bail et en location		
13-Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	29 985	58 415
14-Dépôts de la clientèle		
15-Titres de créance émis		
16-Autres passifs	2 018	2 038
II Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	(19 273)	(19 643)
III Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (II + III)	51	220
IV - Produits des cessions d'immobilisations financières		
V - Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
VI - Acquisition d'immobilisations financières		
20 - Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(31)	(219)
21 - Intérêts perçus		
22 - Dividendes perçus		
IV Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités D'investissement	(31)	(219)
23 - Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24 - Emission de dettes subordonnées	(21)	(1)
25 - Emission d'actions		
26 - Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27 - Augmentation des capitaux propres et assimilés		
28 - Intérêts versés		
29 - Dividendes versés		
V Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités de Financement	(21)	(1)
VI Variation Nette de la Trésorerie (III+ IV + V)	-	-
VII Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	-	-
VIII Trésorerie à la clôture de l'exercice	-	-

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES AU 30 JUIN 2021						
DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc				TOTAL JUIN-21	TOTAL DEC-20
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger		
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		452 435			452 435	356 979
VALEURS DONNEES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
EMPRUNTS DE TRÉSORERIE						
- au jour le jour						
- à terme						
EMPRUNTS FINANCIERS		77 659	302 800	380 459	444 019	
AUTRES DETTES						
INTERETS COURUS A PAYER		5 252	1 398	1 487	8 137	8 048
TOTAL		457 688	79 897	304 287	841 032	811 046

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES AU 30 JUIN 2021						
CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux				TOTAL JUIN-21	TOTAL DEC-20
	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	TOTAL JUIN-21		
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS						
VALEURS RECUES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
COMPTES ET PRETS DE TRÉSORERIE						
- au jour le jour						
- à terme						
PRETS FINANCIERS						
AUTRES CREANCES						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL						

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU 30 JUIN 2021						
CREANCES	Secteur public		Secteur privé		TOTAL JUIN-21	TOTAL DEC-20
	Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autre clientèle	TOTAL JUIN-21		
CREDITS DE TRÉSORERIE & EQUIPEMENT				714 799	714 799	715 246
INTERETS COURUS A RECEVOIR			43 410	43 410	49 468	
CREANCES EN SOUFFRANCE			190 150	190 150	106 918	
TOTAL			948 359	948 359	921 772	



Tamwil El Fellah تمويل الفلاح

Société de Financement pour le Développement Agricole شركة التمويل للتنمية الفلاحية

CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2021				
CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2020	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 30/06/2021
Ecarts de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital				
Réserve légale				
Autres réserves				
Primes d'émission, de fusion et d'apport				
Capital	125 000			125 000
Capital appelé	125 000			125 000
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires Capital non versé				
Report à nouveau (v-)	(22.331)	176		(22.156)
Résultat net en instance d'affectation (v+)				
Résultat net de l'exercice (v-)	176	(176)	122	122
TOTAL	102 844		122	102 966

PROVISIONS					
	Encours 31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 30/06/2021
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	189 735	17 667	-	-	207 403
créances sur les établissements de crédit et assimilés					
créances sur la clientèle	189 735	17 667	-	-	207 403
titres de placement					
titres de participation et emplois assimilés					
Titres d'investissement					
immobilisations en crédit-bail et en location					
autres actifs					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	11 316	407	-	-	11 722
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux	11 316	407	-	-	11 722
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges					
Provisions réglementées					
TOTAL GENERAL	201 051	18 074	-	-	219 125

DETTES SUBORDONNEES AU 30 JUIN 2021										
Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Taux	Durée	Condition de remboursement: anticipé, subordination et convertibilité	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaletur en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
							Montant N (en contrevaletur KDH)	Montant N-1 (en contrevaletur KDH)	Montant N (en contrevaletur KDH)	Montant N-1 (en contrevaletur KDH)
Dirhams	50 000		5,00%	7		50 000				
TOTAL	50 000					50 000				

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 30 JUIN 2021	
Montant du capital	125 000 milliers de dirham
Montant du capital social souscrit et non appelé	
Valeur nominale des titres	100 dh

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
Crédit Agricole SA	Place des Alouties Rabat	1 250 000	1 250 000	100%
TOTAUX		1 250 000	1 250 000	100%

NOTE DE PRESENTATION DES REGLES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES

1.1. Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse de TAMWIL EL FELLAH (TEF) a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit le PCEC.

1.2. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

Présentation générale des créances :

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
 - créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
 - crédits de trésorerie, crédits à l'équipement,
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.3. Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.4. Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation sont composés et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
- Terrain	Non amortissable
- Immeubles d'exploitation	20 ans
- Mobilier de bureau	10 ans
- Matériel informatique	5 ans
- Matériel roulant	5 ans
- Agencements, aménagements et installations	5 ans

1.5. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

1.6. Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque.

Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.



Art & culture

Une série aux impacts psychologiques terrifiants

"Squid Game" a franchi un palier en termes de violence à l'écran

Si l'assure qu'à la base, il voulait écrire une histoire à l'image d'une allégorie ou une fable sur la société capitaliste moderne, quelque chose qui dépeint une compétition extrême, un peu comme la compétition extrême de la vie", le réalisateur et créateur de "Squid Game", Hwang Dong-hyuk, a fait bien plus que cela. La série sud-coréenne, outrageusement populaire sur Netflix, dans la droite lignée des Battle Royale, Black Mirror et The Hunger Games a franchi un palier en termes de violence à l'écran.

La trame scénaristique est assez originale. Elle met en scène Seong Gi-hun (Lee Jung-jae), un jeune lourdement endetté, qui a la particularité d'être souvent frappé par une incroyable malchance. Ses besoins financiers l'obligent à accepter la proposition d'un mystérieux étranger : jouer à de simples jeux d'enfants pour de l'argent. Sauf qu'on est loin de l'esprit Coubertin. Seong Gi-hun et les 455 autres partici-

pants volontaires, qui ont pour point commun d'être en difficultés financières, jouent au vrai à quitte ou double : Soit gagner le jeu et recevoir 45,6 milliards de wons (38,5 millions de dollars) ou perdre et mourir.

Fascinante à souhait, "Squid Game" n'en est pas moins terrifiante. La violence y tient une place prépondérante. Et quand bien même, elle est interdite au moins de 18 ans, on a du mal à comprendre comment une série destinée principalement aux adolescents, soit parmi les plus regardées sur la plateforme américaine de streaming sans avoir été visionnés massivement par les moins de...18 ans. Or, il est convenu que les images violentes, fictives ou réelles, qui sont très fréquentes sur les écrans, impactent négativement les adolescents.

Pour Sabine Duflo, quatre effets majeurs ont été distingués au moment où les adolescents et les enfants sont face à un contenu violent sur les écrans.



"Une augmentation des pensées et des comportements violents, un changement de l'humeur (l'enfant se montre plus anxieux, plus triste), une perte de l'empathie, des modifications physiologiques (accélération du rythme cardiaque, sudation)", explique la psychologue clinicienne.

Les jeux brutaux dans "Squid Game" ne dérogent pas à la règle. Ils sont assez violents et le fait qu'ils soient généralement joués par des enfants ajoute un nouveau degré d'horreur à une situation déjà stressante. Assez en tout cas pour déclencher lesdits quatre effets majeurs. Du coup, comment protéger vos enfants ? Il est vrai qu'à partir du moment où les parents offrent à leurs bambins des téléphones, difficile de contrôler leurs choix cinématographiques. D'autant qu'au vu du rythme du montage et l'enchaînement des intrigues, il est presque impossible d'arrêter de regarder la série.

Mais il est tout de même dans les

cordes des parents d'en interdire le visionnage dès le premier épisode. En effet, il est possible d'au moins réguler cette fascination qui pourrait se transformer en une expérience néfaste pour les adolescents et les enfants. D'abord, il faudrait respecter la signalétique et installer des contrôles parentaux. Ensuite, "mettre en place une gestion raisonnée du temps d'écran. Sans oublier d'interdire le visionnage des séries en question, tout en expliquant les raisons de cette interdiction quand l'enfant est assez grand pour comprendre. Enfin, montrer l'exemple", poursuit Sabine Duflo.

Bref, l'époque actuelle incite plus que jamais à la vigilance des parents. De son côté, Hwang Dong-hyuk a expliqué que le tournage de la série Netflix a été tellement long et éreintant qu'il n'envisage pas de repartir faire la suite à court terme. Ce n'est pas plus mal.

Chady Chaabi

Des ateliers pour le développement de l'industrie musicale au Maroc



Une journée de restitution des sessions participatives d'ateliers de développement de l'industrie musicale marocaine s'est tenue, mardi à Rabat, dans le cadre du projet "la musique comme moteur de développement durable au Maroc".

Cette manifestation de restitution, portant sur trois axes principaux, à savoir la présentation du projet, la présentation des sessions consultatives de la Musique et la restitution des recommandations soulevées lors des ateliers avec les professionnels du secteur musical, a pour objectif de définir les contours d'un plan de recherche et de consultation pour l'élaboration de politiques participatives, ainsi que de sensibiliser aux potentialités accrues du secteur de la musique comme vecteur de création d'emploi.

L'objectif en est de ramener toutes les recommandations issues des ateliers organisés et de les partager avec les pouvoirs publics afin de mettre au point des chantiers structurants pour les années futures, le but étant de faire du secteur musical un levier de taille sur les plans économique et socioculturel, a indiqué Brahim El Mazned, directeur de l'entreprise Anya, structure d'ingénierie culturelle à Rabat.

"Ces ateliers consultatifs, organisés dans le cadre du projet +musique comme moteur de développement au Maroc+, ont eu lieu dans 4 villes : Agadir, Oujda, Casablanca et Tanger, où nous avons rencontré plusieurs ac-

teurs, notamment des artistes, des producteurs et des managers de studios, avec qui nous avons eu, dans chaque ville, deux journées de travail et d'échange", a-t-il précisé.

Dans ce contexte, Karim Hendili, responsable du Programme Culture à l'UNESCO Maghreb, a fait savoir que "la culture peut devenir un secteur d'investissement à part entière et non un domaine créatif uniquement". "Avant la crise sanitaire, la culture représentait un point économique très important dont la contribution se chiffrait à 4.300 milliards de dollars US, soit 6.1% de l'économie mondiale" a-t-il ajouté, notant qu'il s'agit d'un "secteur important avec un potentiel d'emploi exceptionnel".

Revenant sur les résultats de ces ateliers, M. Hendili a fait savoir que "12 artistes marocains ont pu bénéficier d'un accompagnement professionnalisant en matière de coaching sur tous les aspects du métier et ont été accompagnés pour l'enregistrement, avec les standards internationaux, d'un premier titre".

Dans ce cadre, des ateliers consultatifs portant sur le développement du secteur musical marocain avec les professionnels de la musique et les acteurs institutionnels ont été organisés du 17 au 28 septembre 2021 dans 5 villes du Maroc : Agadir (du 17 au 18 Sept) - Oujda (du 20 au 21 Sept) - Casablanca (du 22 au 23 Sept) - Tanger (du 24 au 25 Sept) en plus de la journée de restitution à Rabat (le 28 Sept).

12 films en compétition officielle pour la 12^{ème} édition du FIFDOK

Douze films ont été sélectionnés pour la compétition officielle de la 12^{ème} édition du festival international du film documentaire de Khouribga (FIFDOK) prévue du 22 au 25 décembre prochain, a annoncé la direction du festival.

Ces 12 films ont été sélectionnés parmi 75 oeuvres pour concourir à la compétition officielle de cette édition où deux films marocains seront en lice, à savoir "Majmaa Lahbab" de Mohamed Chrif Tribak et "Hayat Mojaouira Lilmawt" de Lahcen M'jid.

Parmi les oeuvres retenues pour la compétition officielle de la 12^{ème} édition du FIFDOK figurent égale-

ment le film libanais "Nafs" de Rim Al Aytani, "Quessas Al Aabirine" (Irak/ Angleterre) de Katiba Al Janabi, "Knaoua" (Irak-Damemark) de Mohamed Tawafiq.

Il s'agit aussi des films "A la recherche de Farida" (Iran/Hollande), "Absence" (Qatar/Egypte) de Fatima Riyahi, "Quand la neige fond" (Russie) d'Alexei Colovcov, "Nostalgie du Brésil" d'Erika Thomas, "Soltana" (Sultanat d'Oman) de Khaled Ben Abderrahim Zedjali, "Masria" de Asmae Jamal et "Non.Oui" (Tunisie) de Mahmoud Jemni.

D'autre part, quatre films ont été retenus parmi 20 autres pour concourir dans la catégorie des "films d'amateurs" en l'occurrence

"Dama" de Safae Ben Dhiba (Casablanca), "Nuages africains" de Amal Kibous, Oumaima Ouddou et Farima Lemou (Rabat), "Carte postale" de Moad Sebaai (Khouribga) et "Cri d'une plante" de Jabir Moujahid (Khouribga).

Le «FIDOK» présente une compétition officielle à laquelle peuvent participer, tant les métrages marocains que les films étrangers, ainsi qu'un panorama de films hors compétition. Le festival prévoit aussi des hommages à des personnalités, des expositions (peintures, photographies et reliques), un colloque et des ateliers de formation aux techniques de mise en scène. Plusieurs prix sont décernés par catégories.



Bouillon de culture

Cinéma

L'Association Assa du cinéma et du théâtre organise, du 29 au 31 octobre à Assa, le 9^{ème} Festival national du cinéma et du Sahara sous le signe: "Cinéma pour le développement".

L'association a indiqué dans un communiqué que cette édition, qui se tiendra en présentiel et par vidéoconférence, rendra hommage au cinéma du Sultanat d'Oman à travers l'accueil de producteurs et de réalisateurs de ce pays du Golfe.

Plusieurs activités sont au programme de ce festival, dont les séquences auront lieu à Assa et à El Mehbes, notamment la compétition officielle des courts métrages, la présentation de longs métrages, des colloques et des ateliers sur les métiers du cinéma.

Ce festival vise à contribuer à l'animation de la scène artistique et culturelle dans la région et à la consolidation des relations culturelles entre les peuples.

Exposition

La Fondation nationale des musées (FNM) organise, du 4 au 10 octobre, des journées portes ouvertes de l'exposition-événement "Delacroix, souvenirs d'un voyage au Maroc", au musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain.

"La Fondation nationale des musées accorde la gratuité pour la visite de l'exposition Delacroix, avant sa fermeture, du 4 au 10 octobre, pour permettre aux personnes qui n'ont pas eu l'occasion de la découvrir, de voir des œuvres prêtées par de grandes institutions", indique un communiqué de la FNM.

"Delacroix, souvenirs d'un voyage au Maroc" célèbre le séjour qui a marqué toute la carrière de ce grand peintre, ajoute-t-on. L'exposition, organisée depuis le 6 juillet en partenariat avec le musée national Eugène-Delacroix et l'établissement public du musée du Louvre, connaît un succès exceptionnel malgré la pandémie.

L'ouverture et la gestion des musées au Maroc, lieux de culture et de voyage, en cette période et dans le respect des mesures sanitaires, ont été saluées à travers le monde, relève la même source.

La Maison de la poésie de Marrakech fête ses cinq ans d'existence

La Maison de la poésie de Marrakech a organisé, le week-end dernier, une rencontre autour du thème "05 ans d'expérience de Dar Chiir à Marrakech" et ce, à l'occasion de la célébration du 5^{ème} anniversaire de sa création.

Cet événement a été l'occasion de s'attarder sur le bilan de la programmation poétique et culturelle de cette structure durant ces cinq ans d'existence, et de présenter des témoignages de poètes, de critiques littéraires et d'hommes des médias, sur l'expérience inédite de la Maison de la poésie de Marrakech.

Intervenant à cette occasion, le poète et directeur de cette structure culturelle, Abdelhak Mifrani, a souligné que la Maison de la poésie de Marrakech promet une saison culturelle exceptionnelle, avec une programmation riche ouverte sur six régions du Maroc et ce, dans le but de mettre en exergue des expériences et sensibilités poétiques, critiques et artistiques du Royaume, tout en consacrant son ouverture sur les expériences poétiques universelles.

Présentant un exposé sous le thème "Les données et statistiques sur l'expérience de Dar Chiir de Marrakech", M. Mifrani a relevé que cette programmation vient étoffer la programmation habituelle de la Maison : Rencontres poétiques régionales, "06 régions... 06 rencontres poétiques", rencontres de lectures poétiques de l'enfant, "La poésie dans les villes balnéaires", et "Le Festival de la poésie marocaine"

entre autres.

"Depuis sa création en septembre 2017, la Maison de la poésie de Marrakech a choisi de consacrer sa stratégie en se focalisant sur deux axes majeurs, à savoir: "Le rôle du poète et la présence de la poésie dans le modèle culturel", a-t-il noté, estimant que cette structure culturelle a pu mettre en exergue la richesse de l'expérience poétique marocaine dans ses différents aspects (poésie en langue arabe, dialectale, zajal, poésie amazighe et hassanie).

Dans ce contexte, M. Mifrani a fait remarquer que cette structure culturelle a adopté une politique visant à investir les espaces publics pour s'approcher davantage du public et lui faire goûter la magie et la splendeur de cet art noble, passant en revue, dans ce sens, certaines activités qui ont été programmées dans des espaces publics magiques et inspirants, tels que les Jardins de la poésie à Ain Aserdoune (Béni Mellal), Jardin Touaghil à Guelmim, "la Tente de la poésie hassanie" à la Place Hassan II à Dakhla, ainsi que des sites historiques de Kelaâ M'Gouna, Marrakech et Taroudant.

Et de renchérir que durant cette pandémie de la Covid-19, la Maison de la poésie a pu adapter sa programmation tirant profit des opportunités offertes par les technologies numériques en recourant aux réseaux sociaux et lançant sa propre chaîne sur YouTube. Le but étant d'assurer la continuité de sa programmation et de ses activités.





La Fondation Jardin Majorelle propose un souk fermier avec des produits bios

La Fondation Jardin Majorelle organise, tous les samedis à Marrakech, un souk fermier "Farmer's Market" proposant pour le bonheur et le plaisir des consommateurs, une multitude de produits locaux, frais et cultivés sans substances chimiques.

Organisée en collaboration avec le Réseau des initiatives agro-écologiques au Maroc (RIAM), cette initiative vise à créer des espaces de commercialisation des produits bios, et à contribuer ainsi à la promotion d'une économie "solidaire" directe, à même de permettre un transfert de l'argent directement du consommateur vers le producteur, sans passer par un intermédiaire. Les stands aménagés à cette occasion proposent une gamme variée de produits biologiques frais, allant des produits du terroir, aux légumes et aux fruits de saison, mis en vente au pic de leur maturité, par les agriculteurs eux-mêmes.

Ce marché fermier offre donc une occasion unique aux consommateurs parmi les visiteurs de ce fameux jardin, pour faire leurs emplettes de produits agricoles frais et respectueux de l'environnement mais aussi, pour prendre conscience de l'effort et de l'investissement fournis par cette catégorie profession-

nelle dans le but de proposer des aliments de qualité dans des conditions éthiques et écologiques.

Dans une déclaration à M24, la chaîne télévisée de l'information en continu de la MAP, Mme Amna Terrass, coordinatrice régionale du projet "Innovations institutionnelles pour l'agriculture biologique", porté par le RIAM, a indiqué que l'agriculture biologique est une méthode de production qui exclut le recours à la plupart des produits chimiques, utilisés par l'agriculture intensive ou industrielle. "Nous vivons aujourd'hui, consommateurs et agriculteurs, des problèmes multidimensionnels : changements climatiques, pollution, fraudes et falsification des produits agricoles, alors que la crise sanitaire mondiale a eu un impact sur le pouvoir d'achat des citoyens", a-t-elle expliqué. Et de poursuivre que l'agriculture biologique ou écologique se positionne comme une "alternative" idéale et une "solution" à ces problématiques, étant donné que ce genre d'agriculture est conforme aux principes écologiques par son respect du système écologique dans les phases de production, de transport et de commercialisation, ainsi que du droit du consommateur à l'information et à

une alimentation saine.

Ce genre de souks vise de même à écourter les circuits de commercialisation des produits agricoles, qui souffrent du phénomène de la multiplicité d'intermédiaires, qui engendre un retard en termes d'arrivée des produits agricoles aux consommateurs et d'augmentation des prix des produits agricoles, a-t-elle expliqué.

Par la même occasion, Mme Terrass a fait savoir que cette initiative permet aux agriculteurs de vendre leurs produits en direct et de ce fait, d'être garants de la qualité et de la fraîcheur de ce qu'ils proposent aux clients. Ce souk fermier permet aussi le partage des expériences et des expertises entre les agriculteurs, a-t-elle ajouté, notant que les prix "élevés" des produits agricoles bios sont attribués à une absence de soutien à ce type d'agriculture. Elle a, en guise de conclusion, souligné la nécessité de reconnaître l'importance de cette agriculture écologique dans le contexte actuel.

Dans une déclaration similaire, Farij Imane, adjointe au directeur des collections botaniques de la Fondation Jardin Majorelle, a expliqué que depuis 2 ans, les responsables du

Jardin Majorelle ont pris l'engagement d'assurer un entretien 100% "bio" du Jardin Majorelle avec 0 intrant chimique (pesticides et fertilisants chimiques).

Le Jardin Majorelle ambitionne ainsi de devenir un modèle pour les autres établissements et sociétés dans le domaine du respect de l'environnement, a-t-elle ajouté.

A travers l'organisation de ce souk fermier, qui propose uniquement des produits agricoles bios, le Jardin Majorelle veut faire passer pour ses visiteurs marocains et issus des quatre coins du monde, plusieurs messages, a-t-elle expliqué. Dans le domaine environnemental, "le changement est possible et c'est très urgent", tandis que l'écologie et la biodiversité sont importantes pour notre survie sur cette planète, a insisté Mme Farij.

En parallèle à ce souk, le RIAM organise moult activités dont des créations culinaires et un festival de la moisson prévu en octobre prochain. A noter que la demande des aliments et autres produits bios a augmenté rapidement au Maroc. Elle s'est accompagnée d'une extension considérable de la superficie des terres agricoles destinées à l'agriculture biologique.

Tabac : De nouvelles dispositions entrent en vigueur à partir de 2024



De nouvelles dispositions contenues dans la loi n° 66-20 portant modification de la loi n° 46-02 relative au régime des tabacs bruts et des tabacs manufacturés, prendront effet à compter du 1er janvier 2024, selon une circulaire publiée par l'Administration des douanes et impôts indirects (ADII). L'article 25 de cette loi prescrit aux opérateurs concernés l'obligation de porter sur les emballages extérieurs des paquets de cigarettes, les indications relatives aux niveaux d'émission de goudron, de nicotine et de monoxyde

de carbone contenus dans les cigarettes commercialisées, explique la circulaire.

Le décret n°2-21-235 publié au Bulletin officiel n°7024 du 23 septembre 2021, pris en application de la loi n°46-02, précise les modalités d'application des dispositions de l'article 25 de la loi n° 66-20. Ainsi, les substances chimiques devant être affichées de manière apparente sur les paquets de cigarettes concernent le goudron, la nicotine et le monoxyde de carbone.

Les niveaux d'émissions des cigarettes importées ou fabriquées au

Maroc et commercialisées sur le territoire national ne peuvent avoir des teneurs supérieures à 10 milligrammes (mg) de goudron par cigarette, 1 mg de nicotine par cigarette, 10 mg de monoxyde de carbone par cigarette.

Les émissions en goudron, en nicotine et monoxyde de carbone, sont mesurées sur la base des normes NM ISO 4387 pour le goudron, NM ISO 10315 pour la nicotine et NM ISO 8454 pour le monoxyde de carbone. L'exactitude des mesures concernant le goudron et la nicotine est vérifiée conformément à la norme NM ISO 8243.

Selon le décret, l'ADII est chargée du contrôle des niveaux d'émissions. Elle peut recourir aux analyses requises auprès des laboratoires compétents en la matière. Ces dispositions prennent effet à compter du 1er janvier 2024. A partir de cette date, les cigarettes non conformes à ces dispositions ne peuvent être commercialisées ou mises à la consommation sur le marché national.

Feu vert au premier fonds d'investissement crypto en Suisse

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a annoncé, mercredi, l'approbation du premier crypto-fonds de droit helvétique, réservé aux investisseurs qualifiés, et qui investit principalement en actifs cryptographiques. «La FINMA a approuvé pour la première fois un fonds suisse investissant principalement dans des cryptoactifs, c'est-à-dire des valeurs se fondant sur la blockchain ou la technologie des registres distribués», précise le gendarme du secteur financier en Suisse dans un communiqué.

Il s'agit en l'occurrence du «Crypto Market Index Fund», un fonds de placement de droit suisse, de la catégorie des placements alternatifs présentant un risque particulier, détaille la même source. La distribution de ce fonds se limite à des investisseurs qualifiés. Afin que des innovations sérieuses soient possibles, la FINMA dit «appliquer les dispositions en vigueur du droit des marchés financiers de manière résolument neutre du point de vue de la technologie utilisée, selon le

principe «same risks, same rules».

Ce faisant, «elle veille à ce que les nouvelles technologies ne soient pas utilisées pour contourner les règles existantes et à ce que les objectifs de protection des lois financières soient préservés», note la FINMA. «Les cryptoactifs allant de pair avec des risques particuliers, la FINMA a, dans le présent cas, lié l'approbation du fonds à des exigences particulières», souligne le communiqué, relevant que le fonds ne peut investir que dans des cryptoactifs bien établis, présentant un volume de négociation suffisamment important. De plus, les investissements doivent être effectués via des contreparties et des plates-formes établies, ayant leur siège dans un pays membre du Groupe d'action financière (GAFI) et soumises aux dispositions correspondantes en matière de blanchiment d'argent. Enfin, des exigences particulières de gestion des risques et de reporting s'appliquent aux établissements impliqués dans la gestion et la conservation des actifs.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME
MARI TIME
Direction Régionale de l'Agriculture
Du Souss-Massa Draa
Direction Provinciale de l'Agriculture TIZNIT
AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° 17/2021DPA/TZ/SMOP (SEANCE PUBLIQUE) (Réservé à la petite et moyenne entreprise nationale)

Le Lundi 25 Octobre 2021 à 10 H, il sera procédé, à la Salle de réunion de la D.P.A de Tiznit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Acquisition de complément du matériel technique de deux unités de trituration des olives au profit des coopératives agricoles de la province de Tiznit, réparti en deux lots séparés:

Lot 1 : Acquisition de complément du matériel technique de l'unité de trituration des olives au profit de la coopérative agricole au niveau de la C.T Tnine Aglou, cercle et province de Tiznit.

Lot 2 : Acquisition de complément du matériel technique de l'unité de trituration des olives au profit de la coopérative agricole au niveau de la C.T Amellen, cercle Tafraout, Province de Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Lot n° 1 : 30.000,00 (Trente mille dirhams)

Lot n° 2 : 30.000,00 (Trente mille dirhams)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Lot n° 1 : 996.000,00 (Neuf cent quatre vingt seize mille dirhams)

Lot n° 2 : 996.000,00 (Neuf cent quatre vingt seize mille dirhams)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents peuvent :
=> Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
=> Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit ;
=> Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis

=> Soit les envoyer par voie électronique du portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7, 8 et 9 du règlement de consultation.

N°8192/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHOURIBGA
CERCLE D'OUED-ZEM
CAIDAT DE SMAALA
CT OULED AISSA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N° 01/2021 (SEANCE PUBLIQUE)

le 27/10/2021 à 11 heures

il sera procédé dans les bureaux de la commune territoriale des OULED AISSA, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offre sur offres de prix pour la location des différentes parties du SOUK JEMAA DES SMAALA pour la gestion 2022 ; et dont ou la séance d'ouverture des plis est déclarée infructueuse ; la deuxième séance sera reportée à la date du 11/11/2021, répartie en des parts :

Marché n° 01/2021
-location du souk aux bestiaux dont le cautionnement provisoire est fixé à quatre mille dhs (5000.00 dhs) ; la moyenne estimative des trois dernières années est : 563980.00

Marché N°1/2021
- Location De L'Emplacement Du Souk Hebdomadaires dont le cautionnement provisoire est fixé à dix mille dhs (10000.00 dhs) ; la moyenne estimative des trois dernières années est : 172800.00

Marché N°1/2021
-location d'autres locaux (fondouk et parking) dont le cautionnement provisoire est fixé à cinq mille dhs (10000.00 dhs) ; la moyenne estimative des trois dernières années est : 97500.00

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être :
- retires au bureau de régisseur de la Commune d'Ouled Aissa - téléchargés à partir du portail national des marchés publics dont l'adresse est www.marchéspublics.gov.ma
- envoyés par voie postale aux concurrents qui les demandent dans les conditions prévues à l'article 22 du décret n° 801.20.2 du 01 ramadan I 1442(14 AVRIL 2021) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du décret n° 801.20.2 du 01 ramadan I 1442(14 AVRIL 2021) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les concurrents peuvent :

Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Commune d'Ouled Aissa ;
Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

N°8193/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification du Sud
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification d'Essmara
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N° 22/2021 du 26/10/2021

SEANCE PUBLIQUE –
Le Mardi 26 Octobre 2021 à dix heures (10 h00 mn) il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et à la

Lutte Contre la Désertification d'Essmara à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Exécution des travaux d'aménagement d'un hangar, dans la station d'acclimatation de la faune saharienne de Lgh-chiouate sis dans la commune territoriale d'Amgala, Province d'Essmara..

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés et de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts d'Essmara ou télécharger à partir du portail des marchés de l'état : www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quinze mille dirhams (15 000,00 Dhs). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 253 872,00 dhs (Cinq cent cinquante trois mille huit cent soixante douze dirhams et zéro centime)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du Décret n° 2.12-349 du 08 Joumada 1 1434 (20 Mars 2013) fixant les

conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle.
Les concurrents peuvent :

Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés et de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts d'Essmara ;
Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Direction Provinciale des Eaux et Forêts BP 72 Essmara ;
Soit les remettre au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail marocain des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma ;
Il est prévu une visite des lieux le 14/10/2021, le lieu de rendez-vous est fixé à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts d'Essmara à 10 h00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 10 du règlement de consultation.

N°8194/PA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 60.000,00 (Soixante mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 3.168.828,00 (Trois millions cent soixante huit mille huit cent vingt huit dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents peuvent :
=> Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
=> Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit ;
=> Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
=> Soit les envoyer par voie électronique du portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de consultation.

Les qualifications minimales requises pour les entreprises sont :

N°8195/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
DRAA-TAFILALET
DIRECTION PROVINCIALE DE ZAGORA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° : AOO57 à59/ZAG/2021.

SEANCE PUBLIQUE

Le 26 Octobre 2021, à partir de 10 h00 mn du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Zagoras au quartier administratif Zagora, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

AOO N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS DES TTC	MONTANT DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (DHS)	DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLS	OBSERVATIONS
57/ZAG/2021	ACQUISITION DE LA CRAIE ET MARQUEURS POUR TABLEAUX MAGNETIQUES DESTINES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DP DE L'AREF DT A ZAGORA « EN LOT UNIQUE ».	619 998.00	8 000.00	26/10/2021 à 10H00	Les échantillons seront remis au bureau des marchés de la DP de L'AREF DT à ZAGORA le 25/10/2021 à 16h : 30
58/ZAG/2021	L'APPROVISIONNEMENT DES CANTINES DES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF DT A ZAGORA EN MATIERS D'ALIMENTATION.	MAX : 9 072 000.00 MIN : 4 536 000.00	140 000.00	26/10/2021 à 11H00	
59/ZAG/2021	ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES LOCAUX DES ETABLISSEMENTS QUALIFIANTS, DES INTERNATS ET DES CANTINES DES LYCEES QUALIFIANTS, RELEVANT DE LA DP DE L'AREF DT A ZAGORA.	1 681 128.00	30 000.00	26/10/2021 à 12H00	

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés au Bureau des marchés à la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à ZAGORA. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit les déposer contre récépissé au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer électroniquement avant l'ouverture des plis, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 09 du règlement de la consultation

N.B : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel prévu par le règlement de consultation.

N°8197/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
Direction Régionale de l'Agriculture Du Souss-Massa
Direction Provinciale de l'Agriculture
TIZNIT

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° 18/2021/DPA/TZ/SMOP (SEANCE PUBLIQUE)

(Réservé à la petite et moyenne entreprise nationale)

Le Mardi 26 Octobre 2021 à 10 H, il sera procédé, à la Salle de réunion de la D.P.A de Tiznit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux d'aménagement hydro-agricole relatifs à la réhabilitation des périmètres de petite et moyenne hydraulique à travers les cercles de Tafraout d'Anazi et Tiznit, province de Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 60.000,00 (Soixante mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 3.168.828,00 (Trois millions cent soixante huit mille huit cent vingt huit dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique du portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de consultation.

Les qualifications minimales requises pour les entreprises sont :

* Pour les concurrents installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

Secteur	Classe	Qualification
4	3	4.1

N°8196/PA

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale constituée de la société: DOSMA CARBURANTS SARL L'an 2021, le 28 Septembre 2021

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale constituée en date 28 Septembre 2021, il est établi les statuts d'une SARL à caractéristique suivante:

Dénomination: STE DOSMA CARBURANTS SARL. Objet social: STATION SERVICE POUR VOITURES AUTOMOBILES (TENANT UNE), RESTAURANT (EXPLOITANT DE), LAVAGE (SIEGE SOCIAL: LOCAL JAMAAT CHAIBAT DR EL GHEMARAT RTE SIDI SAMIL 316 PK 24/400 TF 34160/75 EL-JADIDA-SIDI

SMAIL Durée : 99ans Capital social : 100.000, 00 DH/ ASSOCIE GERANT : BEL LAHCEN SAMIH, ASSOCIE COGERANT : FATIMA EZZAHRA TIBARY Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Première Instance d'el Jadida sous n°26952 date 22 Septembre 2021.

NOMINATION D'UN NOUVEAU COGERANT : L'assemblée décide de nommer MME ZINEB LAHLOU en qualité de cogérante à compter du 13/09/2021 pour une durée indéterminée. Par cette nomination la société sera gérée par les deux cogérants MR MOHAMED LAHLOU et MME ZINEB LAHLOU pour une durée indéterminée.

Forme : SARLAU Siège social : 144 Rue Med Smiha résidence Jawharate 6ème étage 3 N°35 Casablanca Objet social : COMMERCIALISATION DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES Durée de la sté : 99 ans date de commencement de l'exploitation du 19-08-2021 jusqu'au 18-08-2121 Capital social : le capital social est de 100.000,00 DHS composé de mille parts de 100 DHS chacune appartenant à l'associé unique. Gérance : La société est gérée par l'associé unique MR AMINE AMIRI titulaire de la CIN BE806716, né le 29 Juin 1987 à Casa de nationalité Marocaine. Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casa le 23-09-2021 numéro dépôt 793720, registre de commerce numéro 516849.

ROYAUME DU MAROC
LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
REGION DE GUELIMM-OUED NOUN
DIRECTION PROVINCIALE DE GUELIMM

Avis d'appels d'offres ouvert

Il sera procédé au siège de la Direction provinciale de SIDI IFNI relevant de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun, Sis à Avenue Ialla Abella (Route du Port) sidi ifni, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvertes suivants :

Avis d'appels d'offres ouvert AU RABAIS OU (MAJORATION)

N° AOO	OBJET	CAUTION PROVISOIRE EN DHS	ESTIMATION EN DHS TTC	DATE/HEURES D'OUVERTURE	QUALIFICATIONS DEMANDEES
39/2021/INV-IFNI	LOT 1 : TRAVAUX D'EXTENSION DE 4 LYCEES QUALIFIANTS EN 4 ESPACES D'ORIENTATION, AUPRES DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI, AREF GUELIMM OUED NOUN. LOT 2 : TRAVAUX D'EXTENSION DE 4 LYCEES COLLEGIAS EN 4 ESPACES D'ORIENTATION, AUPRES DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI, AREF GUELIMM OUED NOUN.	32 000,00 DH (TRENTE DEUX MILLE DIRHAMS).	1.620.000,00 DH TTC (UN MILLION SIX CENT VINGT MILLE DIRHAMS).	29/10/2021 à 11H00	(A2)4
40/2021/INV-IFNI	TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSIGNEMENT LOCAL AU LYCEE COLLEGIAS ET ECOLE PRIMAIRE A RAY AL MOUHAT, COMMUNE SIDI IFNI, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELIMM-OUED NOUN.	4 000,00 DH (QUATRE MILLE DIRHAMS).	399 474,29 DH TTC (TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUATRE DIRHAMS ET VINGT-NEUF CENTIMES TTC).	29/10/2021 à 14H30	Attestations de références
41/2021/INV-IFNI	TRAVAUX PAVEMENT EN MUR DE CLOTURE (1ER TRANCHE) DU LYCEE COLLEGIAS HASSAN I COMMUNE SIDI IFNI RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AUPRES DE L'AREF GUELIMM OUED NOUN.	13 000,00 DH (TREIZE MILLE DIRHAMS).	1 249 828,00 DH TTC (UN MILLION DEUX CENT QUARANTE NEUF MILLE HUIT CENT VINGT HUIT DIRHAMS ET 80 CENTIMES TTC).	29/10/2021 à 15H00	(A5)4

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 de l'arrêté n° 12-349 relatif aux marchés publics.
- Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction provinciale de sidi ifni l'AREF Région Guelmim/Oued Noun ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma
- Les concurrents peuvent Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction provinciale de sidi ifni l'AREF Région Guelmim/Oued Noun
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles Du règlement de consultation.

N°8200/PA

ROYAUME DU MAROC
LE MINISTRE DE LA SANTE
DIRECTION REGIONALE DE SANTE RABAT SALÉ KENITRA
المديرية الجهوية للصحة الرباط سلا القنيطرة

إعلان

تتميز وزارة الصحة بالمديرية الجهوية للصحة بجهة الرباط سلا القنيطرة يوم الأحد 17 أكتوبر 2021، على الساعة التاسعة (09.00 صباحاً)، مباراة التوظيف في الدرجة الأولى ضمن إطار الأطباء العامون والصيادلة وجراحي الأسنان.

تجرى المباراة المذكورة بالمركز التالي: المعهد العالي للمهن التمريضية وتقنيات الصحة، شارع الحسن الثاني كلم 4,5 طريق الدار البيضاء، أمام إقامة أم كلثوم الرباط.

عدد المناصب المتبقية:

يحدد عدد المناصب المتبقية بأشياء، في 13 منصب موزعة كالتالي:

- الأطباء العامون: عشرة (10) مناصب،
- الصيادلة: منصب (01) واحد،
- جراحي الأسنان: مناصب (02) اثنين.

ويحتفظ بـ 25% من المناصب المفتوحة لفائدة الأشخاص المتوفرين على صفة مقاوم أو مكفول الأمانة أو عسكري قديم أو محارب قديم و 7% منها لفائدة الأشخاص في وضعية إعاقة.

شروط الترشح:

تفتح هذه المباراة في وجه المترشحين من جنسية مغربية، البالغين من العمر 18 سنة على الأقل و 45 سنة على الأكثر في فاتح يناير من السنة الجارية، والواصلين على الكفاءة والطب العام أو الصيدلة أو طب الأسنان أو شهادة معترف بمعادلتها للدكتوراه وفقاً للتعليمات الجارية بها العمل.

طريقة الترشح:

يتم الترشح لاجتياز المباراة وجوباً وفق المراحل التالية:

1. التسجيل في الموقع الإلكتروني:

يتعين على المترشح تعبئة بيان المعلومات الخاص بالمباراة، حسب التخصص المطلوب بدقة، والموجود على الموقع الإلكتروني لوزارة الصحة - www.sante.gov.ma وإرفاقه في ملف الترشح.

2. إيداع ملف الترشح:

تودع ملفات الترشح وجوباً على البرمجة الإلكترونية المعدة لهذا الغرض بالموقع الإلكتروني لوزارة الصحة www.sante.gov.ma. ويعتبر يوم الخميس 14 أكتوبر 2021 على الساعة الرابعة والنصف زوالاً (16:30) آخر أجل لإيداع ملفات الترشح. وكل ملف ترشح يودع بعد هذا التاريخ لن يؤخذ بعين الاعتبار.

3. لوائح المترشحين المقبولين لاجتياز المباراة:

تنشر لوائح المترشحين المقبولين على الموقع الإلكتروني لوزارة الصحة www.sante.gov.ma وعلى الموقع الإلكتروني www.emploi-public.ma. وتعتبر هذه اللوائح بمثابة استدعاء لاجتياز المباراة وتصيح نهائية بعد يومين من نشرها.

- يعتبر لأفها كل ملف ترشح تنقصه إحدى الوثائق المطلوبة؛
- يعتبر لأفها كل ملف ترشح يودع على البرمجة الإلكترونية بعد التاريخ المحدد لإيداع الملفات؛
- يعتبر التسجيل في التطبيق المعلوماتي المعد لهذه المباراة نهائياً وغير قابل للتعديل لذا يجب ملاءمته بعناية؛
- يعلن عن لوائح المترشحين الناجمين مرتين حسب الاستحقاق وفي حدود المناصب المتبقية نهائياً؛
- يعلن المترشحون الناجمون حسب الاستحقاق بالنفوذ التراتبي بالمديرية الجهوية للصحة بجهة الرباط سلا القنيطرة.

ملاحظة عن زائد الصحة والتوظيف المدير الجهوي للصحة

www.emploi-public.ma

N°107/PC

N°8201/PA
CENTRE D'HEMODIALYSE AL AZHAR CASA SARL Société à responsabilité limitée Au capital de 100.000.00 Dirhams Siège social: RUE 3 MAG N°278 LOTIS AZHAR SIDI MOUMEN CASABLANCA R.C. : 447395
AVIS DE MODIFICATION Suivant l'assemblée générale extraordinaire en date du 13/09/2021 à CASABLANCA, il a été décidé ce qui suit :

N°8202/PA
AMILIGHT SARLAU CREATION D'UNE SOCIÉTÉ Suite à un acte sous-seing privé, il a été constitué les statuts d'une société dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : AMILIGHT

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA
DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT 44/DRPJ/ANP/2021

SEANCE PUBLIQUE

Le 26/10/2021 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar -El Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

PRISE DE CHARGE DU TRANSPORT DU PERSONNEL AU PORT DE JORF LASFAR

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-Direction Régionale des ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- bureau des marchés - au km 22, route de Oualidia- El Jadida.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **4 000,00 QUATRE MILLE DIRHAMS**

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de: **284 886,00 TTC**
DEUX CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT SIX DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

LES concurrents peuvent:

- *Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction des Ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - El Jadida.
- *Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Jorf Lasfar;
- *Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;
- *Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 5 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au km 22 route de Oualidia -El Jadida - Tél: 05 23 38 91 50 - 06 20 69 51 82 - 06 20 69 53 11 - Fax: 05 23 34 54 31.

N°8199/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA
DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT 16/DRPJ/ANP/2021

SEANCE PUBLIQUE

Le 26/10/2021 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar -El Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

FOURNITURE DE VETEMENTS ET ARTICLES DE TRAVAIL POUR LE PERSONNEL DES PORTS DE LA DRPJ/DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-Direction Régionale des ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- bureau des marchés - au km 22, route de Oualidia- El Jadida.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **4 000,00 QUATRE MILLE DIRHAMS**

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de: **221 000,00 TTC**
DEUX CENT VINGT ET UN MILLE DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

LES concurrents peuvent:

- *Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction des Ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - El Jadida.
- *Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Jorf Lasfar;
- *Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;
- *Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite pour visualiser les modèles pour les articles objet du présent 13/10/2021 à 11H00 A LA DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR appel d'offres, et qui aura lieu le :

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 10 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Les échantillons demandés doivent être déposés au bureau d'ordre de la Direction Régionale des ports d'El Jadida au plus tard le 25/10/2021 à 16H00, contre délivrance d'un accusé de réception.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au km 22 route de Oualidia -El Jadida - Tél: 05 23 38 91 50 - 06 20 69 51 82 - 06 20 69 53 11 - Fax: 05 23 34 54 31.

N°8198/PA

" Sté AUTO MOTO PIECES SARL-AU " Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 50.000 dh Siège social : Quartier I benibouayach – AL-HOCEIMA-. L'assemblée générale extraordinaire du 16/07/2021 de la société « AUTO MOTO PIECESSARL/AU » au capital de 50.000,00 dh dont le siège social est Quartier I

benibouayach Al-Hoceima a approuvé : – dissolution anticipée de la société AUTO MOTO PIECES SARL -AU. – Nomination de M. AZ-NADI Mohamed Liquidateur de la société Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima le 08/09/2021 sous le N°645. N°8203/PA

" Sté BADES-CLEAN SERVICES SARL " Société à responsabilité limitée au capital de 100.000dh Siège social : Rue Asfi n°01- AL-HOCEIMA- L'assemblée générale extraordinaire du 13/09/2021 de la société « BADES-CLEAN SERVICES SARL » au capital de 100.000,00dh dont le siège social est Rue Asfi n°01Al-Hoceima a approuvé : N°8204/PA

□ Dissolution anticipée de la société BADES-CLEAN SERVICES SARL. □ Nomination de M. BENKADDOUR Mohamed Liquidateur de la société Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima le 28/09/2021 sous le N°661 N°8204/PA Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur Province de Benslimane

Pachalik de Bouznika Commune de Bouznika Direction des Services Service des affaires économiques N°13/2021/C.B/S.A.E AVIS DE DEPOT Le Président du Conseil Communal informe le public, qu'une demande d'autorisation d'ouverture d'un local pour Lavage des voitures au lotissement MAMOUN n°3 BOUZNIKA est déposée N°8191/PA

par Mr. RACHID MARZOUGUI au siège de la Commune de Bouznika et qu'un registre est ouvert à cet effet pour l'ensemble du public afin de porter toute observation pour une période de quinze jours (15) à partir du 30-09-2021 et ce au service économique relevant de cette Commune pendant les horaires de travail. N°8191/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION MARRAKECH-SAFI

DIRECTION PROVINCIALE DE SAFI

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° 11/S/CA /2021

Le 27/10/2021 à 11h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de SAFI MENFPERS relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimach n°1 SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à La Consultation Architecturale ayant pour objet : Les Etudes Architecturales et Suivi Des Travaux de Construction de Quarante Cinq (45) salles de classe en dur à la place des salles en préfabriquées aux Communes territoriales Suivantes : (03) CHAHDA-(03) SAADLA -(05) EL GORAANI-(03) Lamsabih -(04) DAR Sidi Aissa- (04) SIDI TIJJI-(01) SIDI AISSA -(10) LABKHATI - (03) Laldar- (5) BOUGUEDRA -(04) LAMAACHATE; Province de Safi

Le budget prévisionnel maximum HT des Travaux	
En chiffre	En lettre
5 850 000,00 DH	Cinq Million Huit Cent Cinquante Mille Dirhams

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du service des affaires administratives et financières à la Direction Provinciale de SAFI, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Jourmada aloula 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de SAFI
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- déposer contre récépissé leurs plis au service précité.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de publics « www.marchespublics.gov.ma ».
- Une réunion sera prévue 18/10/2021 à 11h à la Direction Provinciale de safi
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 au règlement de consultation architecturale

N°8206/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION Région Marrakech-Safi

DIRECTION PROVINCIALE DE SAFI

AVIS D'APPELS D'OFFRES AU "RABAI OU A MAJORATION"
N° : 10/S/ 2021

Le 25/10/2021 à 10 heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres au "rabais ou a majoration" en deux (03) lots séparés concernant :

Lot	OBJET	Caution provisoire	Estimation du maître d'ouvrage
Lot 1	Travaux de remplacement de douze (12) salles de classe préfabriquées en dur aux établissements d'enseignement primaires aux communes territoriales suivantes : (02) LAAMAMRA, (03) KHAT AZAKAN, (02) LAMSABIH, (01) BOUGUEDRA, (04) GHIAE, province SAFI	32 500,00 DH (trente-deux Mille cinq Cent Dirhams)	2 166 566,40 DH - TTC (Deux Million Cent soixante-six Mille cinq Cent soixante-six Dirhams quarante Centimes)
Lot 2	Travaux de remplacement de huit (12) salles de classe préfabriquées en dur aux établissements d'enseignement primaires aux communes territoriales suivantes : (02) SIDI AISSA, (02) EL GOURAANI, (02) LABKHATI, (02) LAHDAR, (02) DAR CAID AISSA, (02) MOUL BERGUI province SAFI	32 500,00 DH (trente-deux Mille cinq Cent Dirhams)	2 166 566,40 DH - TTC (Deux Million Cent soixante-six Mille cinq Cent soixante-six Dirhams quarante Centimes)

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma et le site web de la direction provinciale de Safi (www.dmensafine.net).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la délégation provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

* Pour les entreprises installées au Maroc : Le certificat de qualification et de classification ou sa copie conforme à l'originale, délivré par le Département ministériel chargé de l'Équipement. Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSIFICATION MINIMALE
A	A2	4

* Pour les entreprises non installées au Maroc : Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation.

N°8208/PA

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Éducation nationale de la Formation professionnelle de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région Marrakech-Safi

Direction Provinciale de Safi

AVIS D'APPELS D'OFFRES AU "RABAI OU A MAJORATION"
N° : 11/S/ 2021

Le 26/10/2021 à 10h il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres au "rabais ou a majoration" en quatre (04) lots séparés concernant :

Lot	OBJET	Caution provisoire	Estimation du maître d'ouvrage
Lot 1	Travaux de remplacement de Sept (07) salles de classe préfabriquées en dur aux établissements d'enseignement primaires aux communes territoriales suivantes : (04) LAAMAMRA, (01) SAFI, (02) SEBT GZOUA, province SAFI.	13 000,00 DH (Treize Mille Dirhams)	1 270 860,00 DH - TTC (un Million deux Cent soixante-dix Mille huit Cent soixante Dirhams)
Lot 2	Travaux de remplacement de huit (08) salles de classe préfabriquées en dur aux établissements d'enseignement primaires à la commune territoriale LABKHATI, province SAFI.	16 000,00 DH (Seize Mille Dirhams)	1 562 796,00 DH - TTC (un Million cinq Cent soixante-deux Mille sept Cent quatre-vingt seize Dirhams)
Lot 3	Travaux de remplacement de huit (08) salles de classe préfabriquées en dur aux établissements d'enseignement primaires à la commune territoriale NEGA, province SAFI.	15 000,00 DH (Quinze Mille Dirhams)	1 429 992,00 DH - TTC (un Million quatre Cent vingt-neuf Mille neuf Cent quatre-vingt-douze Dirhams)
Lot 4	Travaux de remplacement de huit (08) salles de classe préfabriquées en dur aux établissements d'enseignement primaires aux communes territoriales suivantes : (01) SIDI AISSA, (04) EL GOURAANI, (03) LAMSABIH, province SAFI.	17 000,00 DH (Dix Sept Mille Dirhams)	1 666 950,00 DH - TTC (un Million six Cent soixante-six Mille neuf Cent cinquante Dirhams)

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma et le site web de la direction provinciale de Safi (www.dmensafine.net).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la délégation provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

* Pour les entreprises installées au Maroc : Le certificat de qualification et de classification ou sa copie conforme à l'originale, délivré par le Département ministériel chargé de l'Équipement. Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSIFICATION MINIMALE
A	A2	4

* Pour les entreprises non installées au Maroc : Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation.

N°8205/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION MARRAKECH-SAFI

DIRECTION PROVINCIALE DE SAFI

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° 10/S/CA /2021

Le 27/10/2021 à 10h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimach n°1 SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à La Consultation Architecturale ayant pour objet : Les Etudes Architecturales et Suivi Des Travaux de Construction de Quarante Cinq (45) salles de classe en dur à la place des salles en préfabriquées aux Communes territoriales Suivantes : (01) El Boudouza-(05) AYIR -(04) MOUL BERGUI -(04) TOUABETE -(06) GHIAE-(03) Khat Azakane-(07) Lamrasla -(01) NEGA-(14) OULED SALMANE; Province de Safi

Le budget prévisionnel maximum HT des Travaux	
En chiffre	En lettre
5 850 000,00 DH	Cinq Million Huit Cent Cinquante Mille Dirhams

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du service des affaires administratives et financières à la Direction Provinciale de SAFI, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Jourmada aloula 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de SAFI
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- déposer contre récépissé leurs plis au service précité.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de publics « www.marchespublics.gov.ma ».
- Une réunion sera prévue 18/10/2021 à 11h à la Direction Provinciale de safi
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 au règlement de consultation architecturale

N°8207/PA

EURO SERVICES PROTECTION GROUPE
Constitution
Aux termes d'un acte SSP établi en date du 20/09/2021, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques sont:
Dénomination : EURO SERVICES PROTECTION GROUPE
Forme : SARL AU
Objet : Réalisation de toutes prestations de consultant, de conseil, de services, de commission, courtage et d'apporteurs d'affaires auprès de toute entreprise et tout véhicule d'investissement quel que soit leur domaine d'intervention.
Siège social : 96 Bd Anfa étage 9 apt 91 Résidence le

printemps d'Anfa Casablanca
Capital social:100.000,00 DH, divisé 1.000 parts sociales de 100,00 DH, entièrement libérées, numérotées de 1 à 1.000 et attribuées en totalité à M. Christophe Pascal Camille VILLINO;
Durée : 99 ans.
Gérance : M. Christophe Pascal Camille VILLINO, carte de séjour E019622Z, pour une durée illimitée.
Le dépôt a été effectué auprès du C.R.I de Casablanca en date du 23/09/2021, RC N°516985.
N°8213 /PA
«STE TRANS EURO 5» SARL CONSTITUTION
I)- Aux termes d'un acte

sous-seing privé en date du 09/08/2021, il a été institué une société SARL, présentant les caractéristiques suivantes:
• Dénomination Sociale «STE TRANS EURO 5» SARL
• Forme : Société à Responsabilité Limitée.
• Objet : TRANSPORT DE MARCHANDISE PAR AUTOMOBILES DONT LE TONNAGE AGREE EST EGAL OU SUPERIEUR 15 TONNE (ENTREPRENEUR DE)-TRANSPORT
• COMMUNAL TRANSPORT NATIONAL ET INTERNATIONAL.
• - Siège social : IERE ETAGE HAY MOUKHTAR SOUSSI TAOURIRT

• Durée : 99 ans.
• Capital social : 10 000,00 Dirhams divisé en 100 parts de 100,00 Dirhams chacune.
• Gérance : M. JRIRI YAS-SINE CIN N°FB100982.
• Année sociale : Du 1er jan-

vierau 31 décembre de chaque année.
• Bénéfices : Les produits nets de chaque exercice après prélèvements légaux et statutaires seront répartis entre les associés

proportionnellement à leurs parts.
II)- La société a été immatriculée au RC de Taourirt le : 28-09-2020 sous N° 1391 N°8214 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
Secrétariat Général
Division des Affaires Rurales

Avis d'appel d'offres

Concernant la location de terrains collectifs pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine agricole

La province de Settat (Division des Affaires Rurales) lance un appel d'offres pour la location un lot de terrains collectifs n° 2 revenant à la collectivité ethnique **Ouled Kadi Bninat**, pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine agricole, tel qu'il est mentionné au tableau ci-dessous:

Cadnat	Nom du Collectif	Collectivité ethnique	Référence foncière	Lot N°	Coordonnées Lambert	Superficie	Caractéristiques du foncier	Prix d'ouverture
Ouled Sgheir Ouled Affif	Bled la Djema Aaouinat Biyade, Makret	Ouled Kadi Bninat	15/5537	02	X : 304900,00 Y : 245100,00	20,4533	Agricole	1500,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des Affaires Rurales relevant du Secrétariat Général de la Province de Settat ou téléchargé à partir du site web de la Direction des Affaires Rurales : www.terrescollectives.ma.

Pour tous renseignements complémentaires contacter le numéro **05 23402466/77**.

Les concurrents peuvent déposer, contre récépissé, leurs plis à la division des affaires rurales province Settat à partir du **30/09/2021 jusqu'au 05/11/2021 à 15 H 00** délais de rigueur.

La commission d'ouverture des plis se tiendra le **10/11/2021 à 10h30** au siège du Secrétariat Général de la Province (Salle de réunion).

N°8209 /PA

Avis d'appel d'offres
Concernant la location de terrains collectifs pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine agricole

La province de Settat (Division des Affaires Rurales) lance un appel d'offres pour la location un lot de terrain collectif n° 1 revenant à la collectivité ethnique **Ouled Kadi Bninat**, pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine agricole, tel qu'il est mentionné au tableau ci-dessous:

Cadnat	Nom du Collectif	Collectivité ethnique	Référence foncière	Lot N°	Coordonnées Lambert	Superficie	Caractéristiques du foncier	Prix d'ouverture
Ouled Sgheir Ouled Affif	Bled la Djema Aaouinat Biyade, Makret	Ouled Kadi Bninat	15/5537	01	X : 306200,00 Y : 245500,00	38,5404	Agricole	1500,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des Affaires Rurales relevant du Secrétariat Général de la Province de Settat ou téléchargé à partir du site web de la Direction des Affaires Rurales : www.terrescollectives.ma.

Pour tous renseignements complémentaires contacter le numéro **05 23402466/77**.

Les concurrents peuvent déposer, contre récépissé, leurs plis à la division des affaires rurales province Settat à partir du **30/09/2021 jusqu'au 02/11/2021 à 15 H 00** délais de rigueur.

La commission d'ouverture des plis se tiendra le **08/11/2021 à 10h30** au siège du Secrétariat Général de la Province (Salle de réunion).

N°8212 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MADIOUNA
SECRETARIAT GENERAL
DBM

Avis d'Appel d'offres ouvert
N° 09/2021/BG

Le 25/10/2021 à 10H00, il sera procédé dans la salle de réunion du secrétariat général de la province de Médiouna, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

- TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE RELIANT RP 3010 ET DOUAR OUED NAJMA.
- TRAVAUX D'ELARGISSEMENT ET RENFORCEMENT DE LA ROUTE RELIANT LA RP3010 ET LE CENTRE SOCIAL DAR EL KHEIR PASSANT PAR LE CLUB DES JUGES.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du secrétariat général de la province de médiouna (division de budget et des marchés/service des marchés), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : quatre-vingt mille dirhams (80 000,00 Dhs).

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de cinq million trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingt-seize dirhams TTC (5 391 296,00 Dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat général de la province de médiouna (division de budget et des marchés/service des marchés).
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les entreprises installées au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification comme suit:

Secteur	Classe	Qualifications exigées
B	3	B6

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم مديونة أيت باها
دائرة قيادة أيت باها
جماعة تسكدلت

إعلان

عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية لفائدة موظفي جماعة تسكدلت برسم سنة 2022

تنظم جماعة تسكدلت امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2022 لولوج درجة مساعد تقني من الدرجة الثانية - وذلك لفائدة الأطر والأحوان الملمحين لجزائرية جماعة تسكدلت والمسوقين للشروط النظامية الجاري بها العمل للترقي في الدرجة عن طريق امتحانات الكفاءة المهنية والمنظمة في اقدمية 6 سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الإطار أو الدرجة الأصلية إلى غاية أول اختبار كتابي من هذه الممارسات وذلك وفق ما هو مبين في الجدول أسفله.

الإطار الأصلي	إطار الترقية	شروط ولوج الامتحان	عدد المقاعد المتبقية	تاريخ الامتحان	ملف الترشيح
مساعد تقني	مساعد تقني	يفتح امتحان الكفاءة المهنية في وجه المرشحين المتوفرين على ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية من الدرجة الثالثة	يحدد عدد المناصب المتبقية في الوثيقة المرفقة في المقياسي بشانها	2 يناير 2022	تودع ملفات الترشيح مقفلة من الجماعة إلى غاية

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province d'Azilal
Cercle de Bzou
Caidat de Foum-jemaa
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert n° :09/2021/C.Tabia
Commune de Tabia

Le Mardi 26 octobre 2021 à 11 h du matin, Il sera procédé, dans la salle de réunion de la Commune de Tabia à Tislit à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix Pour :

- l'affermage des abattoirs – quotidiens et hebdomadaires pour une période de 12 Mois allant du 1er Janvier 2022 au 31 décembre 2022.
- Il peut également être téléchargé à partir de l'adresse électronique : <http://www.Marchespublics.gov.ma>
- Le Cautionnement provisoire

est fixé à la somme de : trois mille dirhams (3000,00 dirhams)

- L'estimation des couts des prestations est fixée à la somme de : sept mille dirhams (7 000,00 dirhams)
- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29-31 du Décret n° : 2-12-349 du 8 jomada 1er 1434 (20 mars 2013) relatives aux marchés publics.
- * Les Concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leur plis dans le bureau de Monsieur le Président de la commune e de Tabia à Tislit - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ; - Soit les remettre au président

de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 de règlement de consultation.

N°8219/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province d'Azilal
Cercle de Bzou
Caidat de Foum-jemaa
Avis d'Appel d'Offres Ouvert n° : 08/2021/C.Tabia
Commune de Tabia
Le mardi 26 OCTOBRE 2021 à 11 h du matin Il sera procédé, dans la salle réunion de la Commune de Tabia à Tislit à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix Pour : - l'affermage du souk

hebdomadaires : -sebt Tislit et Kmiss Tabia pour une période de 12 Mois allant du 1er Janvier 2022 au 31 décembre 2022.

- Il peut également être téléchargé à partir de l'adresse électronique : <http://www.Marchespublics.gov.ma>
- Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de : sept mille dirhams (7 000,00 dirhams)
- L'estimation des couts des prestations est fixée à la somme de : trente huit mille dirhams (38 000,00 dirhams)
- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29-31 du Décret n° : 2-12-349 du 8 jomada 1er 1434 (20 mars 2013) relatives aux marchés publics.
- * Les Concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leur plis dans le bureau de Monsieur le Président de la

commune de Tabia à Tislit

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et

avant l'ouverture des plis.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 de règlement de consultation.

N°8220/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale de la formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
UNIVERSITE HASSAN IER

Avis Rectificatif

Conformément à l'Annonce de l'Avis de Concours pour le Recrutement des Professeurs de l'Enseignement Supérieur Assistant au profil de L'université HASSAN Ier de Settat (session 20-10-2021) au journal Libération n° 9427 du Mardi 28 Septembre 2021, Je porte à la connaissance du public que le nombre de poste concernant la spécialité « Langue et communication » est deux (2) Postes au lieu d'un (1) poste.

Le reste est inchangé

N°8221/PA

Ministère de l'Éducation Nationale de la formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation de la Région de Rabat-Salé Kénitra
Direction provinciale de Kénitra

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT
Séance publique

N° 53/DPK/2021

Le 22/10/2021 à 11 H 00 Min, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra à Rue Abdelaziz Boutaleb - Mimosa - Kénitra-, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix suivant :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 12 SALLES DE CLASSE POUR LE REMPLACEMENT DES SALLES DU REPARFABRIQUE EN DUR DANS L'ECOLE OULED BENSBAÀ A LA COMMUNE URBAINE DE SOUK LARBIAA -PROVINCE DE KENITRA - En Lot Unique

Estimation du couts des prestations En DHS (T.T.C)	CautionProvisoire En DHS
2 596 728,00 DHS Deux Million Cinq Cent Quatre Vingt Seize Mille Sept Cent Vingt Huit Dirhams	50 000,00 DHS Cinquante Mille Dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du siège de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra - Service DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES (Bureau des Marchés)-. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra - Service des Affaires Administratives et Financières (Bureau des Marchés) ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra - Service des Affaires Administratives et Financières (Bureau des Marchés) ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de plis ;
- Soit soumissionner électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n° 20-14 du 04 septembre 2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 9 et 10 du règlement de consultation.

La classe et les qualifications exigées sont comme suit :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION EXIGEE
A	4	A2

- Ce certificat tient lieu du dossier technique.

- Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9-2 du règlement de consultation.

N.B : La caution provisoire doit être libellée au nom de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra.

N°8218/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
Secrétariat Général
Division des Affaires Rurales

Avis d'appel d'offres
Concernant la location de terrains collectifs pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine agricole

La province de Settat (Division des Affaires Rurales) lance un appel d'offres pour la location d'un lot de terrain collectif revenant à la collectivité ethnique Ouled Taleb de la fraction des Ouled Idder, pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine agricole, tel qu'il est mentionné au tableau ci-dessous :

Caidat	Nom du Collectif	Collectivité ethnique	Référence foncière	N° Lot	Coordonnées Lambert	Superficie	Caractéristiques du foncier	Prix d'ouverture
Mzamma	Bled Aloua des Ouled Taleb	Ouled Taleb de la fraction des Ouled Idder	15/79618	01	X : 295000,00 Y : 274400,00	17,9399	Agricole	1500,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des Affaires Rurales relevant du Secrétariat Général de la Province de Settat ou téléchargé à partir du site web de la Direction des Affaires Rurales : www.terrescollectives.ma

Pour tous renseignements complémentaires contacter le numéro 05 23402466/77.

Les concurrents peuvent déposer, contre récépissé, leurs plis à la division des affaires rurales province Settat à partir du 29/09/2021 jusqu'au 29/10/2021 à 15 H 00 délais de rigueur.

La commission d'ouverture des plis se tiendra le 03/11/2021 à 10h30 au siège du Secrétariat Général de la Province (Salle de réunion).

N°8215/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
Secrétariat Général
Division des Affaires Rurales

Avis d'appel d'offres
Concernant la location de terrains collectifs pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine agricole

La province de Settat (Division des Affaires Rurales) lance un appel d'offres pour la location d'un lot de terrain collectif revenant à la collectivité ethnique Ouled Slimane, pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine agricole, tel qu'il est mentionné au tableau ci-dessous :

Caidat	Nom du Collectif	Collectivité ethnique	Référence foncière	Lot N°	Coordonnées Lambert	Superficie	Caractéristiques du foncier	Prix d'ouverture
Mzamma	Ragbat Rezkouli	Ouled Slimane	23413/C	01	X : 298250,00 Y : 272125,00	28,2583	Agricole	1500,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des Affaires Rurales relevant du Secrétariat Général de la Province de Settat ou téléchargé à partir du site web de la Direction des Affaires Rurales : www.terrescollectives.ma

Pour tous renseignements complémentaires contacter le numéro 05 23402466/77.

Les concurrents peuvent déposer, contre récépissé, leurs plis à la division des affaires rurales province Settat à partir du 29/09/2021 jusqu'au 29/10/2021 à 15 H 00 délais de rigueur.

La commission d'ouverture des plis se tiendra le 01/11/2021 à 10h30 au siège du Secrétariat Général de la Province (Salle de réunion).

N°8217/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
Secrétariat Général
Division des Affaires Rurales

Avis d'appel d'offres
Concernant la location de terrains collectifs pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine agricole

La province de Settat (Division des Affaires Rurales) lance un appel d'offres pour la location d'un lot de terrain collectif revenant à la collectivité ethnique Ouled Rahou de la fraction des Ouled Ghenam, pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine agricole, tel qu'il est mentionné au tableau ci-dessous :

Caidat	Nom du Collectif	Collectivité ethnique	Référence foncière	N° Lot	Coordonnées Lambert	Superficie	Caractéristique s du foncier	Prix d'ouverture
Siti El Aidi	Zeraout	Ouled Rahou de la fraction des Ouled Ghenam	D/671	01	X : 288850,00 Y : 271300,00	5,9137	Agricole	1500,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des Affaires Rurales relevant du Secrétariat Général de la Province de Settat ou téléchargé à partir du site web de la Direction des Affaires Rurales : www.terrescollectives.ma

Pour tous renseignements complémentaires contacter le numéro 05 23402466/77.

Les concurrents peuvent déposer, contre récépissé, leurs plis à la division des affaires rurales province Settat à partir du 01/10/2021 jusqu'au 09/11/2021 à 15 H 00 délais de rigueur.

La commission d'ouverture des plis se tiendra le 12/11/2021 à 10h30 au siège du Secrétariat Général de la Province (Salle de réunion).

N°8216/PA

FIDUCIAIRE

BOUGAFER CONSEILS
CABINET FIDUCIAIRE TEL :
06 71 66 19 18 / 06 61 86 89 08

Aux termes d'un acte S.S.P en date de 04/08/2021 à CASABLANCA il a été établi les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 1- Dénomination: OSCAR OPTI-CIENS SARL.
- 2- Siège social: 164 AVENUE DAKHLA SBATA 20430 CASABLANCA.
- 3- Objet social : MARCHAND VENDOR EN DETAIL LUNETIER OPTICIEN.
- 4- Durée : 99 ans.
- 5- Capital Social : 100 000,00 dhs divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs chacune. Le capital social est entièrement libéré, souscrit en totalité à Monsieur MOHAMED MOURAD associé gérant 500 parts et AHMED BIDANI Associé 500 parts.
- 6- La Gérance : Mr MOHAMED MOURAD CIN N°MC225285, gérant pour une durée illimitée.
- 7- Année sociale : du 1 Janvier au 31 décembre de chaque année.
- 8- Dépôt légal : a été effectué au tribunal de première instance Casablanca et immatriculée au RCN° 515321 le 14/09/2021.

N°8226 /PA

Etude de Maître ZOUIRI Zohair -NOTAIRE- Angle Bd Derfoufi et Rue Med Qorri, Imm Bel-Hocine (au dessus Café Champs Elysées), 2ème Etage, Bureau N° 6 -Oujda- TEL: 05-36-68-18-10 / FAX: 05-36-68-18-12 Société «HEALTHY CLUB» S.A.R.L CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître ZOUIRI Zohair, Notaire à Oujda, en date du 27/07/2021, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques

tiques sont les suivantes:

Dénomination: «HEALTHY CLUB» SARL.

Objet: Construction d'un centre de la formation sportive et de l'éducation physique; La création, l'exploitation et la gestion d'un complexe sportif; L'exécution et la réalisation de tous projets relatifs au cadre sportif; La création des terrains omnisports; La création des salles de formation dans le cadre sportif. Et d'une manière plus générale, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant favoriser le développement de la société.

Siège social: Oujda, Imm Al Mohandissine Angle Rue Ibn Rochd Et Istiqlal 5ème étage.
Durée: 99 ans.
Capital social: Dix Mille Dirhams (10.000,00 DH) divisé en Cent (100) parts sociales de Cent Dirhams (100,00 DH) chacune, attribuées en égalité à Mrs BENHAMZA Baraa, BENHAMZA Nafia, ZERROUKI Jamal Eddine et EL OUKILLI Marwane.
Gérance: Mrs BENHAMZA Baraa, BENHAMZA Nafia, ZERROUKI Jamal Eddine et EL OUKILLI Marwane, sont nommés en leur qualité des cogérants de la société pour une durée indéterminée.

Année sociale: Du 1er Janvier au 31 Décembre.
Bénéfice: 5% pour la réserve légale, le reste est affecté selon la décision des associés.
Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe près du Tribunal de Commerce d'Oujda en date du 16/09/2021 avec immatriculation de la société sous N° 38.129, du registre analytique.

N°8227 /PA

SOCIÉTÉ «RACHDI TRANS SERVICE» S.A.R.L/A.U CONSTITUTION
Aux termes d'un acte soussigné

privé daté le 22/06/2021, et enregistré le 27/08/2021, il a été établi à Oujda les statuts d'une Société à Responsabilité limitée d'associés unique dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: «RACHDI TRANS SERVICE» SARL/A.U.

Objet: Transport de Marchandises Pour Le Compte D'Autrui.
Siège social: Oujda, 80 Rue B2 Hay Salam Rte IBM.

Durée: 99 ans.
Capital Social: Fixé à 100.000,00 Dh, divisé en 1000 parts sociales de 100,00

Dh Chacune, et attribuées dans les propositions de leur apport à savoir: Mr RACHDI Omar 1000 parts.
Gérance: Mr RACHDI Omar, Marocain, né le 16/11/1994, titulaire de la C.I.N. n° F445549, est nommé gérant unique de la société pour une durée illimitée, ainsi la Signature.

Dépôt légal: Est effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce d'Oujda le 30/08/2021 sous le numéro 3078, Registre de Commerce N° 38043.

N°8228 /PA

Sté «H-CONVOYAGE» SARL CONSTITUTION

Aux termes d'un acte soussigné privé daté le 22/06/2021 et enregistré le 23/06/2021, il a été établi à Oujda les statuts d'une Société à Responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: «H-CONVOYAGE» SARL.
Objet: Transport de Marchandises pour le Compte d'Autrui et Transport National et International et Import-export.
Siège social: Oujda, Hay El Andalouf Bd Amamou Cheikh N° 101. Durée: 99 ans.
Capital Social: Fixé à 100.000,00 Dh, divisé en 1000 parts sociales de 100,00 Dh Chacune, et at-

tribués dans les propositions de leurs apports respectifs, savoir: Mr BOURAS Abdelhamid 500 parts; Mr HOUSSAINI Anouar 500 parts.

Gérance: Mr BOURAS Abdelhamid, Marocain, né le 07/11/1990, C.I.N. n° F17652, est nommé gérant unique de la société pour une durée illimitée, ainsi que la Signature.

Dépôt légal: Est effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce d'Oujda le 24/08/2021 sous le numéro 3030, Registre de Commerce N° 38011.

N°8229 /PA

Sté «LAAZIB CAR» SARL/A.U

Capital social: 100.000,00 DH

Siège social: Oujda, Marché Couvert Sous Sol N° 8.

MODIFICATION STATUTAIRE

Aux termes d'un PV de L'AGE en date du 05/08/2021 et enregistré le 09/08/2021, à Oujda, il a été décidé les modifications suivantes:

*La cession totale de 1000 Parts sociales de Mr LAAZIB Haytam, C.I.N. N° S680538 à Mr BOUMAAZ Yassine C.I.N. N° F449176, par conséquent Mr BOUMAAZ Yassine est devenu le nouveau propriétaire de la Sté LAAZIB CAR SARL A.U.

*Gérance: l'associé unique décide

la démission de la gérance de Mr LAAZIB Haytam et nomination comme nouveau gérant unique Mr ZERHOUNI Imad, C.I.N. N° F580162, ainsi que la signature unique de Mr ZERHOUNI Imad.

*Transfert du Siège: l'associé unique décide de transférer le siège social de l'adresse 80 Rue B2 Hay Salam Rte ABM Oujda, à la nouvelle adresse Marché Couvert Sous Sol N° 8 Oujda.

Dépôt légal: Est effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce d'Oujda le 02/09/2021 sous le numéro 3123, Registre de Commerce N° 35099.

N°8230 /PA



Séance publique

N° 52 /DPK/2021

Le 22/10/2021 à 10 H 30 Min, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Kénitraise à Rue Abdelaziz Boutaleb -Mimosas- Kénitra-, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix suivant :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 12 SALLES DE CLASSES POUR L'EXTENSION DES LYCÉES COLLEGIALS SIDI TAIBI A LA COMMUNE RURALE DE SIDI TAIBI ET MOULAY ALI CHARIF A LA COMMUNE URBAINE DE KENITRA PROVINCE DE KENITRA -EN LOT UNIQUE-

Estimation du coût/Des prestations En DHS (T.T.C)	CautionProvisoire En DHS
2 733 444,00 DHS	50 000,00 DHS
Deux Million Sept Cent Trente Trois Mille Quatre Cent Quarante Quatre Dirhams	Cinquante Mille Dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du siège de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Kénitra - SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES (Bureau des Marchés)-. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra - Service des Affaires Administratives et Financières (Bureau des Marchés) ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra - Service des Affaires Administratives et Financières (Bureau des Marchés) ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de plis ;
- Soit soumissionner électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n° 20-14 du 04 septembre 2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 9 et 10 du règlement de consultation.

La classe et les qualifications exigées sont comme suit :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION EXIGÉE
A	4	A ₂

- Ce certificat tient lieu du dossier technique.

-Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9-2 du règlement de consultation.

N.B : La caution provisoire doit être libellée au nom de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra.

N°8225 /PA



Séance publique

N° 51 /DPK/2021

Le 22/10/2021 à 10 H 00 Min, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Kénitraise à Rue Abdelaziz Boutaleb -Mimosas- Kénitra-, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix suivant :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE QUALIFIANT ALLAL EL FASSI A LA COMMUNE URBAINE DE KENITRA- PROVINCE DE KENITRA - EN LOT UNIQUE

Estimation du coût/Des prestations En DHS (T.T.C)	CautionProvisoire En DHS
14 272 530,00 DHS	280 000,00 DHS
Quatorze Million Deux Cent Soixante Douze Mille Cinq Cent Trente Dirhams	Deux Cent Quatre Vingt Mille Dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du siège de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Kénitra - SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES (Bureau des Marchés)-. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra - Service des Affaires Administratives et Financières (Bureau des Marchés) ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra - Service des Affaires Administratives et Financières (Bureau des Marchés) ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de plis ;
- Soit soumissionner électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n° 20-14 du 04 septembre 2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 9 et 10 du règlement de consultation.

La classe et les qualifications exigées sont comme suit :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION EXIGÉE
A	3	A ₂

- Ce certificat tient lieu du dossier technique.

-Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9-2 du règlement de consultation.

N.B : La caution provisoire doit être libellée au nom de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra.

N°8222 /PA

AVIS RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance des concurrents que les dates d'ouverture des plis des appels d'offres ouverts n°45-48/INV/2021 et 49-52/INV/2021, dont les avis sont publiés dans le journal Libération n° : 9421 du 21 septembre 2021, page 15, sont reportées respectivement aux : 25/10/2021 et 26/10/2021 à 10h. Le reste sans modification.

N°8224 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya Région Guelmim Oued-Noun
Province de Sidi Ifni

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 12/2021/BG

Le 25 Octobre 2021 à partir de 11 heures 00 minutes, il sera procédé dans les bureaux de la Province de Sidi Ifni (Salle de réunions) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix portant sur : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SIÈGES DES NOUVELLES UNITÉS ADMINISTRATIVES ET DES LOGEMENTS DE FONCTION À LA PROVINCE DE SIDI IFNI EN QUATRE LOTS.

Lots	Objet	Cautionnement provisoire	Estimation des coûts des prestations
1	PACHALIK MIRLEFT.	100.000,00 dh (Cent Mille Dirhams).	7.627.092,00 dhs (Sept Million Six Cent Vingt Sept Mille Quatre Vingt Douze Dirhams et 00 Cts)
2	ANNEXE ADMINISTRATIVE QUARTIER CHEIKH SIDI MOHAMED BEN ABDELLAH - MIRLEFT.	80.000,00 dh (Quatre Vingt Mille Dirhams).	6.471.886,80 dhs (Six Million Quatre Cent Soixante et Onze Mille Huit Cent Quatre Vingt Six Dirhams et 80 Cts)
3	ANNEXE ADMINISTRATIVE DU PORT - SIDI IFNI.	80.000,00 dh (Quatre Vingt Mille Dirhams).	5.551.918,80 dhs (Cinq Million Cinq Cent Cinquante et Un Mille Neuf Cent Dix Huit Dirhams et 80 Cts)
4	LOCAL FORCES AUXILIAIRES - IB DAR.	10.000,00 dh (Dix Mille Dirhams).	772.094,40 dhs (Sept Cent Soixante Douze Mille Quatre Vingt Quatorze Dirhams et 40 Cts)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des marchés de la Province de Sidi Ifni
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des marchés de la Province de Sidi Ifni,
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la Séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre, par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de consultation.

Les Concurrents installés au Maroc doivent produire la copie légalisée du certificat de classification et de qualification figurant sur le tableau suivant :

Lots	Secteur	Classe minimale	Qualifications exigées
1	A (Construction)	3	A1 (Travaux de fouilles à l'air libre)
2			A2 (Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiment)
3			
4	A (Construction)	5	A1 (Travaux de fouilles à l'air libre) A2 (Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiment)

Les Concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°8223 /PA

Sidi Ifni, le...

Sport

Le joli 4 sur 4 du Raja

Ça se gâte pour le RCOZ, l'IRT et le MAS



L'Ittihad de Tanger a perdu à domicile face au Raja de Casablanca sur le score de 1 but à 0, mardi au grand stade de Tanger, pour le compte de la 4^e journée de la Botola Pro D1 « Inwi » de football.

La seule réalisation de la rencontre est venue des pieds de Mahmoud Benhalib en première mi-temps (19^e).

A la faveur de ce succès, le 4^e en autant de rencontres, les hommes du Tunisien Laassad Chabbi s'emparent des commandes du classement avec 12 unités.

De son côté, l'Ittihad de Tanger, qui n'a inscrit qu'un seul but en quatre matches contre 5 encaissés, vient d'essuyer sa troisième défaite de la saison pour un seul nul. Les représentants de la ville du Détroit occupent l'avant-

dernière loge avec un seul point.

Bonne opération du Mouloudia d'Oujda (MCO) qui s'est imposé face au Maghreb de Fès (MAS) par 2 buts à 1, match disputé au stade d'honneur à Oujda.

Les locaux l'ont emporté grâce à des buts de Zakaria Bahrou (66^e) et Nabil Jaadi (68^e), qui a profité d'une sortie hasardeuse du gardien Ayman Majid. Le but inscrit du point de pénalty par Mohammed El Fkih (78^e) a été insuffisant pour les Jaune et Noir pour revenir dans la partie.

Après cette première victoire de la saison, le MCO, réduit à dix après l'expulsion de Yanis Merah (76^e), a porté son actif à 5 points et s'est hissé provisoirement à la 5^e place.

De son côté, le MAS, qui a essuyé sa deuxième défaite pour autant de nuls, est 12^e

(2 pts), à côté de l'Olympic Safi et du FUS de Rabat.

En soirée au complexe OCP à Khouribga, le Rapide Oued Zem et le Chabab Mohammédia se sont quittés sur un nul blanc.

Le RCOZ, qui peine toujours à signer sa première victoire de la saison, est lanterne rouge avec 1 seul point. Les représentants de la cité des fleurs occupent, eux, la cinquième position (5 pts), ex-aequo avec le Mouloudia Oujda.

Pour rappel, le bal de cette journée a été ouvert mardi par la rencontre qui a tourné à l'avantage de la JSS aux dépens de l'OCK par 2 à 1.

A noter que les matches FUS-OCS, DHJ-ASFAR, RSB-HUSA et WAC-CAYB devaient être disputés mercredi.

Coupe arabe des nations

Trois matches amicaux au menu de l'équipe nationale A'

La sélection marocaine A' de football disputera trois matches amicaux en prévision de la Coupe arabe des nations (FIFA), prévue au Qatar du 30 novembre au 18 décembre prochains, indique la Fédération royale marocaine de football (FRMF).

Ainsi, les hommes du sélectionneur national Houcine Ammouta rencontreront la Gambie le 7 octobre prochain, le Soudan du Sud (9 octobre) et la Sierra Leone (12 octobre), précise la même source.

Lors de la Coupe arabe des nations (FIFA), le Maroc évoluera dans le groupe C, aux côtés de l'Arabie Saoudite, de la Jordanie et de la Palestine.



Avec le premier but parisien de Lionel Messi, le PSG a triomphé de Manchester City (2-0) mardi en Ligue des champions, dans une soirée marquée par l'entrée décisive d'Antoine Griezmann à Milan (2-1) et l'exploit du modeste Sheriff Tiraspol face au Real Madrid (2-1).

Le Paris SG marque son territoire: en remportant ce choc au Parc des Princes, le club parisien a lancé un avertissement à toute l'Europe, dans la foulée d'un recrutement cinq étoiles qui a vu Messi débarquer cet été dans la capitale française.

L'Argentin a marqué d'un coup de patte à l'entrée de la surface après un one-deux avec Kylian

Mbappé (74^e), alors qu'Idrissa Gana Gueye avait ouvert le score en première période (8^e).

Il s'agit du tout premier but de Messi sous ses nouvelles couleurs, au meilleur moment pour des Parisiens qui ont plié sans rompre face à la possession de balle de City, finaliste de l'édition 2021.

"C'est vrai que j'avais assez hâte de marquer", a reconnu le sextuple Ballon d'Or au micro de Canal+, saluant ses compères d'attaque Mbappé et Neymar. "Au fur et à mesure, nous commençons à mieux nous connaître et à jouer ensemble. Je suis sûr que nous allons progresser."

Gueye s'est démultiplié à la récupération, le gardien Gianluigi

Le PSG de Messi dompte City

Le Sheriff surprend le grand Real

Donnarumma, préféré à Keylor Navas, a été vigilant, et Messi a mis la touche finale pour effacer le nul inaugural à Bruges (1-1) et expédier Paris en tête du groupe A avec quatre points.

De son côté, le Club Bruges (4 pts) a confirmé son statut de poil à gratter en domptant le RB Leipzig 2-1, en dépit d'un nouveau but du Français Christopher Nkunku, et talonne Paris en tête, juste devant City (3 pts).

Mené pendant une heure à San Siro, l'Atlético Madrid a renversé l'AC Milan avec le premier but d'Antoine Griezmann depuis son retour chez les "Colchoneros" (84^e) puis un penalty tardif de Luis Suarez (90^e+7).

C'est un soulagement pour l'"Atleti", qui a longtemps buté sur la défense des Milanais, réduits à dix après l'exclusion de Franck Kessié expulsé pour un deuxième carton jaune (30^e).

Et puis Griezmann est rentré à l'heure de jeu, et a fait la différence dans les dernières minutes, rejetant derrière lui des performances miti-

gées depuis son retour en prêt en provenance du FC Barcelone cet été.

Dans l'autre rencontre, Liverpool a fait respecter son statut en allant dompter le FC Porto 5-1 au stade du Dragon, avec un doublé de Mohamed Salah (18^e, 59^e), un but de Sadio Mané (45^e) et un autre doublé signé Roberto Firmino (77^e, 81^e).

L'Ajax Amsterdam réussit un sans-faute: dans la foulée de sa large victoire inaugurale face au Sporting Portugal (5-1), le club néerlandais a confirmé mardi avec un deuxième succès d'affilée, cette fois face au Besiktas Istanbul (2-0).

Et après son quadruplé inscrit pour ses grands débuts en C1 à Lisbonne, Sébastien Haller a de nouveau marqué (43^e).

Le voilà lancé en tête du classement des buteurs (5 buts), de même que l'Ajax au sommet du groupe C (6 pts), à égalité avec Dortmund, qui a dominé le Sporting 1-0.

Le Real Madrid, ogre aux 13 sacres en Ligue des champions, a subi

la loi du modeste Sheriff Tiraspol, néophyte dans la compétition et vainqueur 2-1 sur la mythique peuloue du stade Santiago-Bernabeu devant des supporters merengues stupéfaits.

Le champion de Moldavie basé à Tiraspol, en Transnistrie, une enclave séparatiste prorusse, a réussi le plus grand exploit de son histoire en s'imposant sur des buts de l'Ouzbek Jasur Jakhshibaev (25^e) puis du Luxembourgeois Sébastien Thill (90^e), alors que Karim Benzema avait égalisé sur penalty (65^e).

Et voilà le Sheriff seul en tête de la poule avec 6 points, un sans-faute improbable! Tout aussi improbable que la contre-performance de l'équipe de Carlo Ancelotti, qui devra faire beaucoup mieux lors de la prochaine journée face au Shakhtar Donetsk...

En Ukraine, pas de vainqueur en revanche entre le Shakhtar et l'Inter Milan: même s'ils ont chacun heurté les montants adverses, les deux derniers du groupe D se sont neutralisés sans but (0-0).

Nous quittons les sentiers battus, nous pénétrons dans le sous-bois, dans l'intimité du banian. Le tunnel de verdure s'élargit, il paraît sans fin mais nous marchons sans fatigue et sans inquiétude. Nulle part un tronc du banian ne me paraît plus gros, plus vieux que les autres. Avancer ainsi en ne pesant pas plus qu'un enfant, dans un air légèrement teinté d'une lumière dorée me rappelle mes sensations quand j'étais à Fiorella, il y a bien longtemps ou alors hier ou demain. Le tunnel fait un coude au loin, nous n'y sommes pas encore mais nous entendons un grincement d'essieu. Le bruit se rapproche de nous et nous voyons surgir des profondeurs de la forêt, lent, très lent, un char à bœufs antique aux roues de bois plein. Un homme vêtu d'une tunique courte les dirige, assis parmi sa cargaison d'amphores et de briques. Un toit de joncs tressés protège le conducteur du soleil. Arrivé à notre hauteur, il arrête ses bœufs et nous contemple, un peu surpris semble-t-il par nos vêtements. Il dit quelques mots que je ne comprends pas mais Pétrus, lui, répond. Il n'a pas l'air le moins du monde étonné.

D'après leurs gestes, je conclus qu'il demande son chemin. Et l'homme le lui indique. Il tend le bras, désigne le coude que fait le tunnel de verdure. Ils se parlent encore avec animation. Le visage de Pétrus est radieux. Puis l'homme remet ses bœufs en route et s'éloigne lentement.

J'en étais sûr, me dit Pétrus avec un éclatant sourire. Nous sommes sur le bon chemin. Pour arriver où ? Là-bas. Une antique cité. Tu verras. Nous sommes attendus.

Quelle langue parlais-tu avec cet homme ? Quelle langue ? dit Pétrus en me regardant avec étonnement. Mais l'indusien bien sûr. Ce n'est pas possible! Rien n'est impossible, Olivier.

Tu devrais le savoir depuis que tu as assisté à une marche sur le feu. Continuons à avancer, tu veux ?

Après le coude dans le tunnel de verdure, le chemin s'élargit encore et nous voyons au loin miroiter un cours d'eau. L'estuaire



jacques heitz

de l'Adyar? Nous nous approchons. Ce sont deux petites rivières qui confluent et se fondent en une seule. Un pont de bois l'enjambe, que nous franchissons. Un manguié nous offre son ombre. Il règne ici une fraîcheur

bienfaisante et je ne ressens aucune fatigue.

Le ciel soudain s'obscurcit et un nuage d'oiseaux – des centaines, peut-être des milliers d'étourneaux – vient s'abattre dans le manguié avec des piailllements assourdissants. Puis, aussi brusquement qu'ils sont apparus, ils s'envolent à toute vitesse, changent de direction tous ensemble au même moment et disparaissent.

- L'âme – groupe, dit Pétrus. Regarde ! L'antique cité où nous allons là-bas, à l'abri de ses hauts murs. Et sa citadelle au sommet.

- En briques ? Comme à Bruges...

- Quittons l'ombre du manguié. Marchons encore.

Nous approchons des portes de la ville. Sous une voûte, dans la fraîcheur, une jeune femme en tunique blanche, à la longue chevelure noire bouclée. Une femme qui a oublié de vieillir. Une

femme qui me sourit.

- Fiorella ! Enfin... De quelle étoile lointaine reviens-tu ?

- Tai-je jamais quitté, Olivier ?

BIOGRAPHIE

Jacques Heitz

Né à Bruxelles d'un père français et d'une mère belge

Études de lettres à l'Université de Paris X Nanterre

Études de musique (guitare) à l'École normale de musique

Formation d'enseignant de yoga à l'Institut Eva Ruchpaul puis en Inde et en Italie

A écrit 9 romans :

Les Vergers de banlieue

Le Gréco est mort à Tolède

Le miroir des baies sauvages

Maina

Prélude à l'ivresse conjugale (chez Albin Michel puis en Presses Pocket)

Le jardin aux panthères

Lucas l'Imparfait

La guerre tranquille

Demain l'Age d'Or

A enseigné les lettres et la musique

A été directeur des affaires culturelles de la ville de Châtillon

Enseigne le yoga (cours et stages)

(A suivre)

Recettes

Tajine tunisien au thon



Ingrédients

2 pommes de terre
1 boîte de thon nature
½ botte de persil haché finement
3 oeuf
1 oeuf dur
50 gr d'olives vertes ou noires dénoyautées coupée en rondelles
4 fromages type vache qui rit
50 gr fromage râpé
½ c.a.c harissa facultatif

Instructions

Éplucher les pommes de terre, bien les rincer, et les couper en dés, puis les cuire à l'eau jusqu'à ce qu'ils soient bien cuits.

Préchauffer le four à 180° C (350 F)

Dans un saladier, verser les pommes de terre, le thon émietté, le persil ciselé, les olives, et l'oeuf dur coupé en morceaux.

Ajouter le fromage type vache qui rit coupé en dés, saler et poivrer, ajouter un peu d'harissa (facultatif).

Casser les trois oeufs restant, les battre légèrement en ajoutant le curcuma et verser sur le mélange.

Transvaser le mélange dans un plat beurré ou dans des moules à muffin, parsemer généreusement de fromage râpé et cuire durant environ ≈ 25 minutes.

vérifier la cuisson à l'aide d'un couteau, il faut que la lame ressorte sèche, et le dessus doit être doré.

Laisser tiédir avant de couper en carré ou démouler des moules à muffin et servir.

Au Pérou, les cultivateurs de coca pris au piège entre pauvreté, guérilleros et narcos

“**T**était innocent” : à San Miguel del Ene, village du Pérou, Angelica Lapa pleure la mort de son fils, tué en mai dans une attaque de combattants se réclamant de la guérilla maoïste du Sentier lumineux, que les autorités accusent d'être complices des narcotrafiquants.

Luis Fernando, son fils de 19 ans, a été tué le 23 mai lors d'une attaque menée par un groupe armé dans ce village de 300 habitants situé dans la vallée des fleuves Apurimac, Ene et Mantaro.

Les rebelles ont fait irruption dans le paisible village et tiré sur les clients dans deux bars. Seize villageois, dont quatre enfants, ont été tués.

Angelica Lapa, 67 ans, a déjà perdu plusieurs membres de sa famille, cousins, oncles et grands-parents, dans les années 80, au plus fort du conflit entre le gouvernement et la guérilla.

“Le gouvernement devrait envoyer l'armée pour mettre la pression sur ces gens qui tuent des personnes innocentes”, réclame la paysanne, qui s'exprime en langue quechua, une des langues indigènes du Pérou.

Après l'attaque, des tracts ont été trouvés sur le site, exhortant la population à ne pas participer au deuxième tour de l'élection présidentielle de juin 2021. L'attentat a été attribué par les autorités à des hommes du Sentier lumineux dirigé par Victor Quispe Palomino, alias “Comarade José”.

Après leur défaite militaire dans les années 90, la quasi-totalité des dirigeants

de la guérilla d'extrême gauche ont fini sous les verrous.

Et leur chef, Abimael Guzman, incarcéré pendant 29 ans, est mort en détention le 11 septembre.

Mais environ 200 combattants, non reconnus par les dirigeants historiques, sont toujours actifs, éparpillés dans cette région montagneuse et difficile d'accès du Pérou qui est aussi la principale région productrice de feuilles de coca du pays. Les victimes de San Miguel del Ene sont ainsi venues grossir la liste des Péruviens assassinés depuis près de deux décennies par ces dissidents de la guérilla d'extrême gauche, qui s'ajoutent aux dizaines de milliers de morts du conflit armé qui a secoué le pays entre 1980 et 2000.

La vallée des fleuves Apurimac, Ene et Mantaro est sous surveillance militaire depuis 2006.

Le gouvernement accuse les combattants d'être des alliés des narcotrafiquants en assurant leur protection pour qu'ils puissent transporter la drogue élaborée à partir de la coca.

Mais dans les villages reculés, les paysans, qui se disent totalement abandonnés par l'Etat, assurent n'avoir pas d'autre choix que de cultiver la coca, seule culture à même de leur assurer un revenu.

“La feuille (de coca) nous fait vivre car elle pousse en peu de temps”, explique à l'AFP Roy, 35 ans, un autre fils d'Angelica.

“Il n'y a pas d'autre production pour nous. Parfois nous semons du cacao mais nous ne parvenons pas à le vendre”, renchérit Dina Manrique, une villageoise de 45 ans.

Dans la localité, qui n'a ni eau potable, ni assainissement, les habitants se sentent oubliés. “Le gouvernement ne devrait pas nous laisser de côté, il devrait venir voir comment nous vivons”, se lamente Dina. Seule échappatoire pour ces paysans: vendre leur production aux narcotrafiquants dans un pays considéré comme le deuxième producteur de coca au monde après la Colombie, même si la pandémie de coronavirus a fait chuter les prix de vente.

Selon les producteurs, en 2019, l'arrobe (11,5 kilos) de feuilles de coca a atteint 200 sols (60 USD). Elle se négocie désormais avec les organisations criminelles entre 30 et 40 sols (7,5 à 10 USD).

Selon la Commission nationale pour le développement et la vie sans drogue (Devida), 90% des 120.000 tonnes de feuilles de coca cultivées chaque année au Pérou alimentent le trafic de drogue. A peine 12.000 tonnes sont utilisées pour la consommation traditionnelle (mastication comme fortifiant).

Alors que jusque-là le poste de police le plus proche du village était situé à une heure de route, le gouvernement a finalement installé un poste militaire sur les hauteurs du village, avec l'objectif de prévenir d'autres attaques.